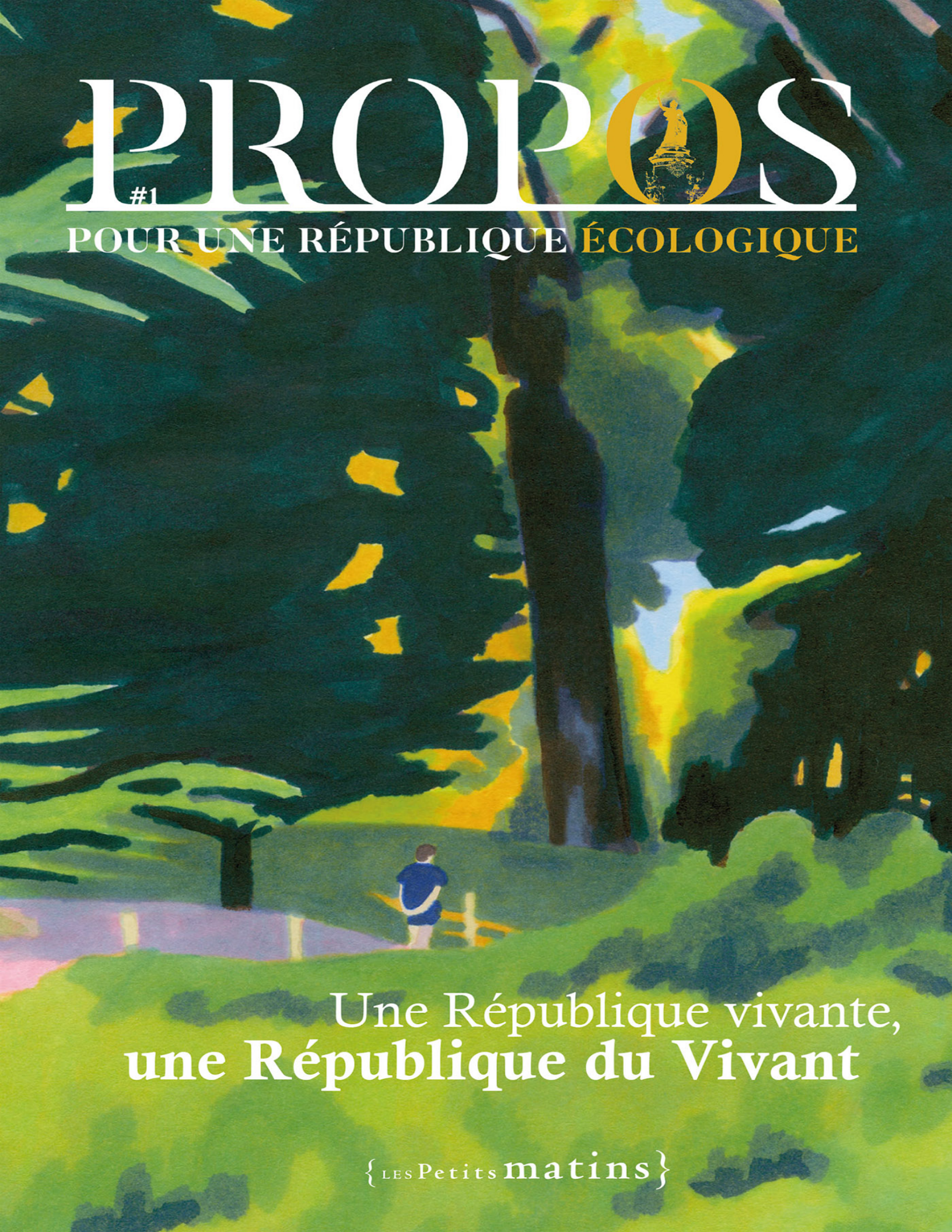

PROPOS

#1

POUR UNE RÉPUBLIQUE ÉCOLOGIQUE

Une République vivante, **une République du Vivant**

{ LES Petits matins }

PROPOS

#1

POUR UNE RÉPUBLIQUE ÉCOLOGIQUE

Sous la direction de Claire Monod et Frédéric Kalfon

{ les Petits matins }

Couverture : Frédéric Kalfon
Illustrations couverture et intérieur : © Magali Brueder
Suivi éditorial, maquette : Stéphanie Lebassard
Correction : Karine Fellemann

© Les petits matins, 2021
Les petits matins, 10, rue de Chantilly, 75009 Paris
www.lespetitsmatins.fr

ISBN : 978-2-36383-322-8
Diffusion Interforum – Volumen
Distribution Interforum

ITous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

SOMMAIRE

Avant-propos 11

Introduction. la prochaine République sera écologique ou ne sera pas
Claire Monod 13

CHAPITRE 1. LA FORME POLITIQUE 21

Citoyennes, citoyens d'une République écologique
Marie Motto-Ros 23

Pour une République écologique, sortir de la Ve
Yves Contassot 28

Républicanisme et écologie
Claire Lejeune 33

CHAPITRE 2. LA RÉPUBLIQUE DU VIVANT 39

La République écologique et le Vivant
Bernard Drobenko 41

L'humain au cœur de la nature : la santé comme bien commun
Isabelle Couradin, Catherine Sonnet, Claire Monod 47

Pour un nouveau service public de santé en 2022
Pr André Grimaldi 54

CHAPITRE 3. RÉPUBLIQUE ET SOCIÉTÉ 59

La France, une et multiculturelle
Catherine Sonnet, Claire Monod, Yves Contassot 61

Quelle éducation et quelle formation pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et construire demain ?
Philippe Meirieu 69

CHAPITRE 4. TRAVAIL ET TERRITOIRE, LA RÉPUBLIQUE DES COMMUNS 73

Mutation dans les territoires et relocalisation
Frédéric Kalfon, Catherine Sonnet, Claire Monod 75

Habiter la Terre
Damien Deville 83
Pour une révolution écologique du travail
Yves Contassot 87
La « guerre du feu » n'aura pas lieu ou comment inventer une nouvelle histoire énergétique de France
Jean-Luc Sallaberry 92

CHAPITRE 5. LA QUESTION DU PARTI… DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE ! 99
L'écologie qui vient
Frédéric Kalfon 101

Remerciements – Présentation des contributeurs 121
Convention pour une République écologique 126

« Si donc le droit ne repose pas sur la nature, toutes les vertus disparaissent. Que deviennent en effet la libéralité, l'amour de la patrie, le respect des choses qui doivent nous être sacrées, la volonté de rendre service à autrui, celle de reconnaître le service rendu ? Toutes ces vertus naissent du penchant que nous avons à aimer les hommes, qui est le fondement du droit. »
Cicéron, *Des lois*

« Une partie de la pensée écologique dit qu'il faut un saut radical, une table rase, dire adieu à la modernité, à l'humanisme, etc. Je pense, moi, qu'il faut réactiver nos intuitions morales et démocratiques fondamentales, en les élargissant au vivant. C'est aussi une question d'efficacité. Les postures radicales chics ou esthétisantes m'horripilent. Nous ne sommes pas là pour nous faire plaisir. Nous sommes face à une situation urgente et dramatique. »
Serge Audier, « L'audace de la complexité »,
Le Monde, 15 novembre 2020

AVANT-PROPOS

Nous avons construit ce premier numéro de *PROPOS pour une République écologique* comme une contribution en résonance avec la quête d'horizons nouveaux liée au changement d'ère et l'entrée dans l'Anthropocène, aux crises multiples, et à la réinvention nécessaire de la gauche et de l'écologie. Inspiré·es par les principes porteurs d'émancipation humaine qui ont fondé nos systèmes politiques, sociaux et démocratiques, nous cherchons à éclairer la nouvelle relation de solidarité que l'humain doit établir avec son milieu pour garantir la pérennité d'une planète vivable au travers de ce qui serait une « République écologique ». Une façon de dire qu'une révolution d'un genre nouveau a déjà commencé, un bouleversement d'ores et déjà palpable, des mutations radicales profondes qui nous dépassent, et que les conditions incertaines de son débouché restent à organiser rapidement si l'on veut tenter de poursuivre, en le réinterrogeant le cadre républicain et ses principes (démocratie, solidarité, laïcité, indivisibilité), et (re)faire société. C'est pourquoi, sans prétendre produire le traité du monde d'après, nous nous permettons de revisiter les valeurs d'universalité, de liberté, d'égalité, de fraternité, de citoyenneté, de bien public ou d'intérêt général et de remettre dans le débat public les concepts de nation, de propriété, de citoyenneté, de santé, d'éducation ou de

territoires à l'aune de leur apport fondamental dans la structuration d'une nouvelle forme politique respectueuse de la vie commune sur Terre.
Convaincus du potentiel politique qu'elle pourrait apporter, nous cherchons à dessiner un avenir qui donne du sens à l'écologie dans la République, et réciproquement, en posant les bases, avec un peu de fraîcheur, de ce qu'elle pourrait être, protectrice des équilibres naturels et solidaires et assurément meilleur rempart aux glissements réactionnaires, nationalistes et autoritaires d'une société déboussolée. À ce titre, nous revendiquons le renouvellement des fonctionnements démocratiques et, singulièrement, des pratiques politiques.
Pour alimenter notre réflexion, nous avons choisi de donner la parole à des personnalités dans une série de séminaires publics, acteurs/actrices de terrain, chercheurs/chercheuses, créateurs/créatrices connu·es et reconnu·es, sensibles aux thématiques proposées, enthousiastes, qui nous ont livré leur vision personnelle, souvent lumineuse, et proposé un chemin pour y parvenir[1]. Qu'elles en soient remerciées.
Ce recueil est là pour partager et mettre en perspective ces connaissances. Il ne suffira pas à écluser l'amplitude de la révolution à l'œuvre ni des solutions possibles, et donnera lieu à une suite afin de construire une voie idéologique qui se démarque des continuités, sociale-démocrate ou sociale-libérale, étatiste, voire souverainiste en sauvegardant les conquis des droits humains, les valeurs sociales et démocratiques, tout en affirmant les limites planétaires.
Nous vous souhaitons une bonne lecture.

1. Voir présentation des contributeurs et contributrices page 121 ainsi que les vidéos sur : https://sites.google.com/view/convention-republique-ecolo/accueil

Introduction
LA PROCHAINE RÉPUBLIQUE SERA ÉCOLOGIQUE OU NE SERA PAS

Claire Monod

La France pourra-t-elle devenir une République « indivisible, laïque, démocratique, sociale[1] » et écologique ? De plusieurs sources émane récemment la volonté de dépasser les réflexions engagées il y a plus de quinze ans autour de la VI^e^ République pour augmenter celle-ci des exigences environnementales et sociétales récentes. L'échéance présidentielle approchant, sur fond de sortie de crise sanitaire et de fragmentation politique dangereuse, le besoin d'un nouvel imaginaire dépassant l'engrenage néolibéral, destructeur et inégalitaire se fait pressant.
La volonté d'instruire un nouveau récit réunissant deux notions (républicanisme et écologie) souvent considérées comme éloignées répond à l'épuisement des doctrines progressistes issues de l'ère industrielle, mais surtout à la nécessité d'organiser un cadre conceptuel et institutionnel en phase avec les urgences provoquées par les impasses du système néolibéral qui a précipité les crises mondiales du siècle, bioclimatique, sociale, économique, démocratique et maintenant sanitaire. Un chantier colossal, plein d'espoir, dont les premiers jalons sont attendus instamment.

1. Article 1^er^ de la Constitution française.

À défaut de proposer immédiatement un modèle institutionnel complet, voire une Constitution ficelée, les récentes contributions[2] appellent davantage à la réflexion sur les valeurs indispensables à l'émergence d'un nouveau récit à la fois républicain et écologique[3]. Aux évolutions proposées pour une VI[e] République il y a une vingtaine d'années, rompant d'un point de vue structurel et démocratique pour plus de parlementarisme[4], s'est ajoutée la nécessaire prise en considération du temps long et des générations futures[5], puis la précision sur les modalités de sa mise en œuvre, par la convocation d'une « Assemblée constituante[6] » par exemple.

Aujourd'hui, à la faveur de la pandémie de Covid-19, la prise de conscience des liens entre crises écologique et sanitaire amène les citoyen·nes à aller plus loin et à s'emparer de l'essentielle combinaison des urgences démocratiques, sociales et écologiques comme d'une opportunité pour faire basculer notre société dans le « monde d'après ». Son avènement appelle une évolution fondamentale, la fin des rapports de domination. Entre humains, d'un genre sur l'autre, en fonction des origines, de la couleur de peau, des préférences sexuelles, des territoires, entre pays, cette nouvelle vision induit aussi, dans le monde occidental, la fin de la domination de l'humain sur la nature et la réinvention

2. Voir notamment la revue *Germinal*.
3. La contribution la plus érudite et aboutie à ce sujet reste Serge Audier, *La Cité écologique*, La Découverte, 2020.
4. Arnaud Montebourg et Bastien François, *La Constitution de la 6e République. Réconcilier les Français avec la démocratie*, Éditions Odile Jacob, 2005.
5. Dominique Bourg (dir.), *Pour une 6e République écologique*, Éditions Odile Jacob, 2011.
6. « L'urgence démocratique. La 6e République », dans *L'Avenir en commun. Le programme de la France insoumise et son candidat, Jean-Luc Mélenchon*, Seuil, 2016. Egalement dans le projet des écologistes « Une constituante participative pour une nouvelle République », Conseil fédéral EELV, juillet 2021.

d'une humanité solidaire du vivant. Il conforte en ce sens, à l'instar d'autres pays, l'évolution vers une Nature dotée de droits[7]. C'est une révolution.

> « Reste que, jusqu'à maintenant, dans les rapports entre humains et non-humains, ce sont toujours les humains qui produisent les normes. Nous aurons accompli un grand pas le jour où nous donnerons des droits non plus seulement aux humains mais à des écosystèmes, c'est-à-dire à des collectifs incluant humains et non-humains, donc à des rapports et plus seulement à des êtres. Cela suppose un bouleversement des concepts avec lesquels nous pensons la vie politique, la souveraineté, l'État, le territoire. Les humains font partie d'écosystèmes multiples, car la planète est partout anthropisée, et les relations qu'ils entretiennent avec chacun de ces milieux sont elles-mêmes multiples, certaines positives, d'autres destructrices. Donner un statut juridique à la dynamique d'un écosystème ferait que les humains ne "posséderaient" plus la nature, ils seraient possédés par elle[8]. »

L'expérience récente de la Convention citoyenne pour le climat constituée pour accélérer la lutte contre le dérèglement climatique[9] a été l'occasion pour ses membres de

7. Valérie Cabanes, « Respecter les limites planétaires, c'est protéger nos droits fondamentaux » (propos recueillis par Catherine André), *Alternatives économiques*, 20 juin 2021, http://valeriecabanes.eu/category/droits-de-la-nature-2/
8. Philippe Descola, « Les Achuar traitent les plantes et les animaux comme des personnes » (propos recueillis par Olivier Pascal-Moussellard), *Télérama*, 18 mai 2015, https://www.telerama.fr/idees/philippe-descola-les-achuar-traitent-les-plantes-et-les-animaux-comme-des-personnes,121626.php
9. Convention citoyenne pour le climat, https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/

s'exprimer dans ce sens, notamment pour la reformulation de l'article 1 de la Constitution afin d'y introduire la dimension écologique. Elle a aussi permis de mesurer les résistances politiques à l'œuvre, en particulier au Sénat, à majorité réactionnaire.
De ce changement de paradigme profond dépend l'ensemble des politiques, des relations, des transmissions, de l'organisation des modes de vie, de production, des territoires, de nos sociétés.
Une République écologique ne saurait être la poursuite de l'ancien monde repeint en vert. Il s'agit de construire un vivre ensemble en rupture avec les dérives ultralibérales, individualistes et concurrentielles. Le projet repose sur l'émancipation et la coopération des individus et des collectifs passés, présents et à venir. Son universalité, son idéal de liberté, n'est pas un prétexte au rejet de l'autre ou à sa domination, bien au contraire, mais un engagement à le reconnaître et l'accueillir. Une citoyenneté réinventée.

> « Car qu'est-ce que la République entendue comme horizon d'émancipation ? Rien d'autre que la promesse d'égalité. Une promesse active, toujours inachevée, toujours renouvelée, toujours réinventée. […] C'est en effet l'affirmation d'un humanisme réellement universel, où aucune part de l'humanité ne s'accorde le privilège de l'édicter et de le posséder. Un universel construit dans les résistances à tout ce qui blesse l'humanité, en raison de son origine, de son genre, de sa couleur – de sa classe, de son sexe, de sa race[10]. »

10. Edwy Plenel, « L'heure de nous-mêmes a sonné », *Nouveaux Cahiers du socialisme (NCS)*, 10 avril 2021, https://www.cahiersdusocialisme.org/lheure-de-nous-memes-a-sonne/

La République écologique met au cœur de ses choix le concept de « communs », au service des générations actuelles et à venir, et rompt avec la notion de propriété, forme d'appropriation individuelle d'entités qui nous survivent et relèvent de l'intérêt collectif.
En replaçant l'humain dans son milieu, la République écologique reconstruit le lien entre la santé et la nature. Compte tenu des limites planétaires, la production des biens et services ne peut plus être au service du profit. La République écologique doit permettre de répondre aux besoins en réduisant l'empreinte écologique. La sobriété heureuse pour tou·tes remplaçant l'hyperconsommation de quelques-un·es.

> « Si le climat et la biodiversité devenaient des valeurs aussi fondamentales que l'égalité ou la liberté, la dignité ou le bien-être, cela signifierait concrètement que nous comprenons à quel point nos droits fondamentaux humains ne peuvent plus être garantis sans que les systèmes écologiques de la Terre dont nous dépendons pour respirer, boire, manger, nous soigner soient préservés[11]. »

La République écologique repose sur la prévention, la diversité, la complémentarité. Elle est inclusive, prend appui sur des territoires, un aménagement des villes en phase avec le vivant, les paysages, les interdépendances, des pratiques agricoles respectueuses, une alimentation saine, une mobilité propre, des emplois qui ont du sens – relocalisés –, une industrie dépolluée pour un air de qualité et de faibles émissions de gaz à effet de serre (GES), des ressources protégées. Elle met au cœur de ses pratiques la citoyenneté

11. Valérie Cabanes, *op. cit.*

et la participation du plus grand nombre pour succéder à la confiscation de la politique et du pouvoir par et pour quelques-un·es.
L'éducation constitue un enjeu majeur de la République écologique afin que le système éducatif ne soit plus l'antichambre du monde de l'entreprise compétitive et la sélection des plus à même de maintenir le système économique prédateur en place. L'éducation favorise l'épanouissement, le plaisir de l'apprentissage, développe le partage des connaissances, l'autonomie et le sens critique. Elle garantit la passation des valeurs aux générations futures.

> « En somme, il ne s'agit rien moins que de changer radicalement le rôle de "l'Homo sapiens" sur Terre, en le faisant passer du statut mortifère, y compris pour lui-même, de "conquérant de la communauté de la terre" à une toute nouvelle situation et identité : celle de "simple citoyen et membre de celle-ci" appelé à respecter tous ses autres membres et la communauté en tant que telle. En somme l'être humain ne sera ni un étroit Homo œconomicus écocidaire, ni même un citoyen de la seule cité humaine, elle aussi écocidaire, mais un "membre de la communauté biotique", vivant en interaction permanente et consciente avec la terre – un humain dont l'histoire devrait être entièrement réécrite sous l'angle essentiel de leurs interactions inextricables, au lieu de se focaliser sur les soi-disant exploits et conquêtes des seuls hommes dans un récit littéralement hors-sol[12]. »

La République écologique paraît, pour toutes ces raisons, le cadre le plus efficace à constituer pour répondre à l'effondrement des systèmes et des repères tout en ouvrant une perspective conceptuelle attrayante et opérationnelle. À la fois riche d'une histoire multiséculaire et neuve de sa capacité à traduire les priorités du monde contemporain, elle peut seule intégrer la dimension de dépassement philosophique nécessaire à replacer l'humain au cœur de la nature sans se départir ou nier la part de progrès accomplie.

12. Serge Audier, *op. cit.*

CHAPITRE 1

LA FORME POLITIQUE

CITOYENNES, CITOYENS D'UNE RÉPUBLIQUE ÉCOLOGIQUE

Marie Motto-Ross

> Il n'y a donc jamais lieu à statuer uniquement pour le *présent*, ni uniquement pour l'*avenir*, ni uniquement contre le *passé*. Les trois modes du temps sont toujours à considérer de la part de tous[1].

La I^re^ République a émancipé le citoyen (masculin, blanc et propriétaire) de la tyrannie du pouvoir absolu, la II^e^ a émancipé les noirs de l'esclavage, la III^e^ aurait pu, lors de la Commune de Paris, émanciper les femmes du patriarcat, mais c'est seulement dans l'intermède entre la III^e^ et la IV^e^ qu'elles ont obtenu le droit de vote.
La V^e^ République finissante n'a de cesse d'affaiblir ces conquêtes en remettant en cause aussi bien les droits sociaux (droit du travail, assurance retraite, indemnisation du chômage, etc.) que les libertés publiques (prolongation ou inscription dans la loi des dispositions d'un état d'urgence qui devient permanent, succession de lois : sécurité globale, séparatisme, prévention d'actes terroristes, etc.).

1. Constantin Pecqueur (1841), cité par Serge Audier, *La Cité écologique,* La Découverte, 2020.

La République écologique redonnera de la vigueur aux valeurs qui constituent notre devise depuis plus de deux siècles et elle mettra au cœur de sa constitution l'émancipation du vivant de la prédation humaine. À parité avec les droits « de l'homme et du citoyen », elle déclarera les droits du vivant.

En République écologique, la liberté sera basée sur l'émancipation, construite sur l'acceptation de règles issues de la délibération collective et grandie par le respect du vivant

Il n'y aura pas d'émancipation tant que perdureront des dominations. La domination de classe, c'est, de façon de plus en plus marquée, celle des détenteurs d'un capital socioculturel qui forment les élites au pouvoir. Parce qu'elles doivent permettre à chacun d'accéder aux codes et aux savoirs tout au long de la vie, l'éducation populaire et la formation permanente doivent être intégrées dans le périmètre du projet éducatif de la nation avec la formation initiale. Pour compléter cette première émancipation, le « revenu universel d'existence » est un outil puissant : en lui rendant de l'autonomie, il libère chaque citoyen·ne des lois du marché de l'emploi et du lien de subordination inclus dans le contrat de travail.
De même, le patriarcat ne sera pas vaincu par des plans homéopathiques et des mesures sectorielles, si nécessaires soient-elles, mais par un projet politique volontariste qui se donne les outils adaptés parmi lesquels l'éducation et la culture ont une place éminente.
Les dominations liées aux origines seront repoussées par une transformation profonde du fonctionnement de la démocratie.

En République écologique, chacun·e sera amené·e à participer à la définition des règles qui l'organisent : il n'y aura pas de République écologique sans citoyen·nes engagé·es pour la conduite des affaires communes, à chacune des échelles du territoire, et pour la nouvelle alliance entre l'humain et la nature. En acceptant d'être tantôt gouvernant·es, tantôt gouverné·es, les citoyen·nes de la République écologique définissent leur liberté, créent les cadres et les règles qui régissent la société et agissent sur eux·elles. comme sur la détermination des activités et des productions essentielles, justifiant à ce titre le soutien de la puissance publique.

Liberté pour le vivant !

Parce que, depuis sa Genèse[2], le fonctionnement délétère de notre civilisation repose sur la domination de la nature ; c'est un renversement dans nos comportements et dans l'organisation de nos sociétés qui libérera le vivant.
La domination de l'humain sur la nature le rend esclave des profits qu'il croit devoir en tirer. Le consumérisme dicté par les lois du marché est d'abord un écocide mais aussi une aliénation pour les humains.
La compétition érigée en « loi naturelle », ce qu'elle n'est pas, empêche l'émancipation de l'homme et des autres êtres vivants, en nous obligeant à diriger nos vies en fonction d'objectifs déterminés par le capitalisme et le productivisme prédateurs. La coopération libère les énergies et la créativité, et comprend une cohabitation harmonieuse avec la nature.

2. Genèse 1, 26-29 : « Faisons l'homme à notre image […] et qu'il règne sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur le bétail, sur la terre entière » ; « Croissez et multipliez, remplissez la terre, soumettez-la. »

En République écologique, l'égalité dépasse la justice sociale, l'accès aux droits concerne aussi les écosystèmes

Il ne peut y avoir de soin du vivant tant que les inégalités progressent au lieu de reculer. Les situations de pauvreté et de précarité, les violences et les conflits obligent à donner la priorité à sa propre vie « quoi qu'il en coûte », en particulier sur l'environnement.
Il ne peut y avoir de respect pour la nature tant que les discriminations stigmatisent des pans de la communauté humaine et que les luttes pour les combattre sont disqualifiées et réprimées.
L'égalité réelle passera par une réorganisation du territoire national afin de redonner de l'autonomie et de la responsabilité à celles et ceux qui s'engagent localement, de faire droit à des parts d'identité qui ne sont pas moins dignes que celles promues sur le papier *glaçant* des magazines.
La reconnaissance et la « sanctuarisation » des communs permettront l'égalité d'accès aux biens et services qui ne pourront plus être ni privatisés ni marchandisés.

Égalité des droits pour la nature !

L'humain n'est pas un être vivant supérieur, toutes les formes de vie sur cette terre ont le droit de vivre, de se nourrir et de se reproduire également au sein d'écosystèmes équilibrés.
La République écologique ne permettra pas que l'action humaine entrave ces droits : elle les reconnaîtra et les protégera.

En République écologique, fraternité et solidarité entre les humains, fraternité et solidarité avec la nature

La brutalisation des exilé·es aux frontières terrestres, l'indifférence au sort de celles et ceux qui disparaissent en mer, la criminalisation des militant·es et celle des organisations qui leur viennent en aide, les dépenses folles pour tenir loin de nous ces hommes, ces femmes, ces enfants déshonorent l'humanité.
Seront citoyen·nes de la République écologique toutes celles et tous ceux qui s'engageront pour la construire ensemble.

L'humain et la planète : pas d'autre choix que la solidarité !

L'interdépendance entre tous les êtres vivants, entre tous les écosystèmes qui constituent la biosphère nous impose d'être solidaires également avec les générations futures auxquelles nous empruntons une planète que nous devons, non pas leur léguer puisqu'aucun d'entre nous et d'entre eux n'en est propriétaire, mais soigner afin qu'ils y vivent en harmonie comme nous tentons de le faire.
Il faut « prendre définitivement conscience de notre humanité solidaire, faisant corps avec la planète elle-même », disait Élisée Reclus. Si la Commune n'a pas eu le temps d'émanciper les femmes du patriarcat, du moins a-t-elle compté parmi ses acteurs ce précurseur de l'écologie et porteur d'une idée de la République pas si éloignée de la République écologique que nous appelons de nos vœux.

POUR UNE RÉPUBLIQUE ÉCOLOGIQUE, SORTIR DE LA VE

Yves Contassot

En dehors des nostalgiques de la monarchie ou des partisans d'un État tout-puissant, voire autoritaire, plus personne ou presque ne conteste la nécessité d'une évolution démocratique des institutions de la France. Malgré ses critiques lors de la création de la Ve République, la gauche n'a pas voulu faire l'indispensable «révolution» institutionnelle, les présidents, une fois élus, s'accommodant fort bien de leurs pouvoirs exorbitants.

Rompre avec la République monarchique

De fait, le président de la République française dispose de pouvoirs sans équivalent dans la quasi-totalité des démocraties. L'inversion de la séquence électorale depuis 2002 a encore renforcé cette situation, le Parlement étant dorénavant réduit à une chambre d'enregistrement des décisions élyséennes. Une République écologique repose tout au contraire sur des valeurs et principes aux antipodes de ce fonctionnement.

Une République écologique intègre au premier plan l'indispensable prise en considération de la finitude des ressources de la planète, et donc de leur gestion intelligente pour que les conditions de vie des générations futures ne soient pas obérées par le mode de vie actuel. C'est la prise en compte du temps long, de la solidarité dans le temps et l'espace, de la priorité au collectif sur l'individuel, du respect du vivant dans toutes ses composantes. C'est le refus de la domination de l'humain sur les autres espèces, le rejet de l'égoïsme et de l'instantané, du repli sur soi au détriment des autres, de la compétition entre individus ou peuples.

Les institutions ne peuvent être conçues indépendamment de la vision politique retenue. Elles disent les priorités, elles soulignent les valeurs, elles reflètent les rapports de forces. Construire la République écologique, c'est mettre en avant l'indépendance dans l'interdépendance, c'est respecter les spécificités tout en les articulant avec l'indispensable solidarité, c'est lier l'espace et le temps.

La constitutionnalisation des principes fondateurs

Le texte fondamental qui nous régit a intégré au fil du temps des valeurs et principes qui s'imposent. Après la Révolution française, le droit de propriété ou la Déclaration universelle des droits de l'homme (et pas des femmes à l'époque) ont structuré la société française. Encore aujourd'hui, ce principe donne tout pouvoir aux possédants, que ce soit dans les entreprises, pour l'habitat ou encore l'exploitation des ressources naturelles. Le conflit sur la modification de l'article 1 pour intégrer l'écologie illustre l'enjeu d'inverser les rapports de forces.

Ainsi, choisir la République écologique suppose d'abord de modifier la Constitution, car il est illusoire d'imaginer que des lois seraient suffisantes tant il est possible de leur

opposer celle-ci. Les valeurs de la République écologique doivent porter le passage des « droits de l'homme » aux « droits du vivant » intégrant les espèces animales ou végétales, dépassant la conception historique de l'opposition nature/culture.
De même l'affirmation « une personne = une voix » implique une révision constitutionnelle pour que les modes de scrutin imposent ce principe. Si la démocratie représentative ne saurait être supprimée, elle ne peut pour autant représenter la seule possibilité pour les citoyen·nes de faire valoir leurs opinions et volontés. L'articulation avec de nouvelles formes de démocraties directes doit trouver sa traduction dans le texte fondateur.
Enfin, le droit à la différence dans un cadre solidaire peut légitimement donner aux territoires des droits spécifiques dans un cadre garantissant néanmoins les droits de toutes et tous. Le fédéralisme solidaire vient remplacer le jacobinisme autoritaire. La subsidiarité se substitue à l'uniformité.

Une élaboration citoyenne

Le principe même d'une République écologique suppose que ses règles soient élaborées collectivement et démocratiquement, donc soumises *in fine* à une adoption par les citoyen·nes. Leur élaboration peut prendre plusieurs formes : constituante, conférence citoyenne, cahiers de propositions, etc. La Convention citoyenne pour le climat a démontré l'intérêt d'une telle méthode si elle n'est pas dévoyée. Ses propositions ont été d'une rare pertinence et permettent de supposer qu'il en irait de même pour concevoir une nouvelle Constitution. Pour cela,

des appels à contribution pourraient être lancés et des propositions formulées.

Des évolutions attendues et souhaitables

Voici quelques évolutions, non exhaustives. Redonner au Parlement le rôle qu'il a dans la plupart des démocraties est sans doute une priorité. Cela revient à supprimer les prérogatives du président de la République en matière de recours à l'état d'urgence ou du droit de dissolution. Cela implique que ce soit le Parlement qui choisisse le Premier ministre, président du Conseil des ministres et responsable devant les parlementaires.
Les modes de scrutins seraient harmonisés en considérant qu'un·e élu·e représente tout le territoire concerné : élection au suffrage universel direct au niveau du territoire, sans démembrement, avec une prime majoritaire réduite à 25 % maximum pour tenir compte des minorités. Le vote blanc devant être reconnu.
Pour éviter les baronnies locales et la reproduction au niveau local des dérives nationales, le principe d'une rotation annuelle au sein de l'exécutif local serait mis en place à l'instar du Conseil fédéral suisse.
Le droit de vote serait étendu à tous les résidents sur le territoire, soumis à l'impôt, et ce, dès l'âge de 16 ans.
L'initiative citoyenne délibérative serait facilitée pour s'aligner sur les critères européens, soit environ 130 000 signataires pour enclencher une procédure référendaire.
Pour accroître la participation citoyenne aux institutions, le cumul des mandats serait réduit à un seul mandat simultané et limité à deux consécutifs. En contrepartie, un statut protecteur serait conçu pour que tout·e citoyen·ne puisse

participer sans crainte sur son emploi notamment, car, trop souvent, les salariés du privé sont contraints de démissionner pour exercer leur mandat.
Enfin la question des compétences des collectivités territoriales doit être précisée, et un retour à la clause de compétence générale semble indispensable. Cela doit s'accompagner d'une véritable décentralisation permettant aux territoires d'agir sans peur d'une intervention de plus en plus forte du préfet représentant l'État central. Ce dernier ne doit pas être absent, mais garantir le respect de la loi sans s'immiscer dans les choix politiques locaux.
En termes de financement, les collectivités territoriales doivent se trouver dans une situation d'égalité réelle face aux besoins et ne plus dépendre de ressources sur lesquelles elles n'ont quasiment aucune marge de manœuvre.

La République écologique ou la dérive autoritaire ?

La V^e^ République issue de l'après-guerre repose sur la personnification, l'incarnation du pouvoir par le général de Gaulle. Ce modèle incite à un pouvoir centralisé entre les mains d'un·e seul·e.
Proposer le renforcement du pouvoir parlementaire est une façon de rompre avec la vision, les valeurs portées par l'extrême droite et une partie de l'armée, laissant accroire que l'ordre autoritaire constituerait une quelconque amélioration.
Il s'agit bien, au contraire, à l'issue de ce dernier mandat qui a vu se réduire les libertés publiques, de réformer en profondeur les règles et outils pour garantir davantage de collégialité et de démocratie.

RÉPUBLICANISME ET ÉCOLOGIE

Claire Lejeune

En ces temps qui s'obscurcissent, un trouble grandissant entoure la notion de République. À rebours de tout ce qu'a été l'histoire républicaine en France, se dessine, d'un côté, un républicanisme de repli dont nous percevons les contours dans les paroles de l'actuel gouvernement et d'où émerge une République rabougrie autour d'un laïcisme hystérisé et d'un repli identitaire. Une République faite de peurs et de ressentiment dont les principes actifs sont l'exclusion, la mise au ban et la discrimination, tantôt des adversaires politiques (autrefois combattus mais *a minima* reconnus comme appartenant à ce champ), tantôt de pans entiers de la population – accusés de « séparatisme » – ou de territoires – les fameux « territoires perdus de la République ».
De l'autre, le camp de la gauche et de l'écologie – de l'émancipation, de l'utopie, de la transformation – peine à faire valoir sa propre vision d'une République permettant de faire « monde commun » par ces temps de crises multiples et exacerbées. Pire, il se retrouve dans une posture de réaction, devant parer aux accusations d'anti-républicanisme sans être toujours en mesure d'expliciter en quoi il est – et c'est là tout le paradoxe – actuellement la force politique qui demeure la plus fidèle à la République telle qu'elle a

été construite en France[1] : une liaison très forte entre l'État de droit et la séparation des pouvoirs et une graduelle prise en charge de la dimension inévitablement sociale de nos existences collectives.
Il faut ajouter à ces deux dimensions le bouleversement intégral qu'introduit l'écologie politique dans la conception que nous devons avoir de la République. Le tout dans lequel nos trajectoires s'inscrivent n'est en effet pas exclusivement social, nos interdépendances ne nous relient pas exclusivement à nos concitoyen·nes mais nous tissent au monde vivant, non humain, aux éléments, ressources, paysages…
Il s'agit donc de travailler à réaffirmer un projet républicain qui se détache clairement du républicanisme de repli que tentent de nous imposer la droite et l'extrême droite pour reposer au centre du jeu les questions majeures de ce siècle : quelle forme institutionnelle pour garantir la cohésion sociale et écologique en ce siècle tumultueux ? Quelles transformations du paradigme républicain penser pour y intégrer de manière centrale la dimension inévitablement écologique de nos existences collectives ? Quelles politiques publiques en découlent ?

La construction de la République sociale

Remonter aux sources philosophiques du républicanisme qui a abreuvé la construction historique de la République en France nous enseigne la place centrale occupée par les idées de commun, de solidarité entre les êtres et de régulation.

1. Serge Audier, « Beaucoup d'écologistes sont des républicains qui ne le savent pas », dans « Livres & Vous », Public Sénat, février 2021, https://www.youtube.com/watch?v=p2YgbtNTmRw

Chez Aristote, déjà, la forme républicaine est décrite comme à même de réguler la vie en société. Elle permet une distribution et une circulation du pouvoir concrétisant et structurant institutionnellement les interdépendances entre individus. Par l'élaboration et l'énonciation des lois, elle rend visibles et tangibles les attaches qui nous unissent les un·es aux autres. La loi dans ce cadre est tout autant un liant qu'une limite organisant la coexistence de tou·tes.
La forme républicaine dépend donc d'une donnée anthropologique première : nous sommes des êtres inévitablement sociaux et « politiques » au sens où ce qui fonde et rend possible nos existences individuelles est l'existence préalable du tout social. De cette anthropologie, présente chez Rousseau et d'autres penseurs qui ont nourri le moment révolutionnaire, découle la construction graduelle de la République sociale en France. Elle a été alimentée par des courants philosophiques comme le solidarisme de Léon Bourgeois ou l'invention de la sociologie par Max Weber et Émile Durkheim, et concrétisée par une évolution juridique imposée par les luttes et revendications sociales de la fin du XIX^{e} siècle.
Ainsi conçue, la forme républicaine entre d'emblée en tension avec l'anthropologie libérale qui ne considère une société collective que de manière secondaire ou comme le résultat d'actions individuelles exclusivement mues par l'intérêt personnel. L'intégration de cette anthropologie libérale et la pente antisociale prise par les gouvernements successifs depuis quelques décennies reviennent donc à renier et détricoter une partie de l'héritage républicain.
C'est bien une dimension de la promesse républicaine qui est reniée lorsque les services publics sont détricotés, lorsque la redistribution recule et les inégalités explosent.

Par ailleurs, c'est la possibilité d'un monde commun, condition *sine qua non* de la cohésion sociale et de la stabilité des institutions, qui est remise en cause par cette politique d'atomisation et par l'abandon de l'ambition d'égalité.
Renouer avec l'idée républicaine implique une conception forte de l'ambition d'égalité et l'impératif d'organiser la solidarité, celle qui nous lie inévitablement les uns aux autres, et les institutions qui la structurent : fiscalité redistributrice visant l'éradication de la pauvreté et abolition de l'ultra-richesse, respect des droits économiques et sociaux, garantie d'un revenu décent pour tou·tes par l'instauration d'un droit opposable à l'emploi ou d'une forme de revenu existentiel.

La constitution d'une République écologique

Cette refondation de la République à partir de l'idée de solidarité ne peut néanmoins se faire sans intégrer de manière centrale la révolution philosophique et politique qu'introduit l'écologie : le foyer (« oikos », étymologie du terme « écologie ») de nos existences individuelles n'est en effet pas le tout social, il n'existe que tissé à un milieu : les éléments, la terre, l'eau, l'air, le climat, les sources d'énergie… Ces « communs » qui composent le monde et conditionnent la possibilité d'une vie sociale.
La société n'existe pas indépendamment de son imbrication dans cet environnement, son existence est physique et dépend étroitement des flux de matière et d'énergie qui permettent le mouvement et la vie. L'oubli et l'invisibilisation de la dimension écologique de nos existences caractérisent une grande partie de la pensée moderne, avec les conséquences dramatiques que nous connaissons : dégradation

des environnements, destruction des paysages, épuisement effréné des ressources, dérèglement bioclimatique, urbanisation non seulement des paysages mais des esprits, uniformisation des cultures, pandémies et explosion des maladies chroniques à mesure que s'approfondit le caractère pathologique de notre rapport au monde.

Des affinités fortes

Par-delà ces points aveugles de la pensée moderne – dont l'héritage n'est pas exclusivement négatif –, il existe des affinités fortes entre la pensée républicaine, notamment sa version solidariste, et l'écologie politique. D'abord par la centralité de l'idée d'interdépendance dans le paradigme républicain. Il faut l'élargir au-delà des humains entre eux à celles qui lient plus globalement les êtres vivants entre eux et qui les relient au monde. Ensuite, la centralité de la loi et le statut matriciel de la Constitution qui placent la régulation et la limitation – élaborées démocratiquement – au cœur du projet républicain. La transformation écologique de nos sociétés passe avant tout par la reconnaissance des limites au sein desquelles peut se déployer la vie terrestre et par l'élaboration démocratique des règles que nous nous fixons pour exister, grandir, vivre, nous épanouir au sein de ces limites planétaires[2].
Ainsi la Constitution d'une République écologique doit-elle organiser la vie commune au sein de ces limites et veiller à leur respect au nom du commun et par souci de l'avenir. Ceci implique une reprise en main politique des forces économiques contre le paradigme libéral qui théorise

2. L'économie du « doughnut » pensée par Kate Raworth illustre parfaitement les implications du caractère écologique de nos existences.

une imperméabilité entre les sphères économique (privée) et politique (publique) : privé et public s'imbriquent effectivement, une nouvelle cartographie du partage entre l'individuel et le collectif est à inventer pour mieux prendre en charge les implications politiques (donc publiques) des activités aujourd'hui caractérisées comme « privées ».

La production et la consommation sont des exemples paradigmatiques d'activités dites « privées » aux implications sociales et écologiques fortes et qui, de fait, ont un caractère politique. Un nouveau civisme républicain en découle, fondé sur une éthique nouvelle dont nous trouvons les contours tant chez un Aldo Leopold dans son *Éthique de la terre*[3] que chez des penseurs contemporains comme Serge Audier, dont le travail sur le sujet dans *La Cité écologique*[4] est absolument fondamental.

Ces quelques pistes de réflexion, non exhaustives, tracent un début de chemin vers une République écologique, seule capable de faire renaître un espoir et de garantir un avenir viable et vivable. Se réemparer du paradigme républicain, redémarrer et amplifier le projet de société dont il est porteur à partir de l'écologie politique, voilà la tâche du camp humaniste, voilà sa responsabilité.

3. Aldo Léopold, *Éthique de la terre*, Payot, 2019.
4. Serge Audier, *La Cité écologique. Pour un éco-républicanisme*, La Découverte, 2020.

CHAPITRE 2

LA RÉPUBLIQUE DU VIVANT

LA RÉPUBLIQUE ÉCOLOGIQUE ET LE VIVANT[1]

Bernard Drobenko

La Terre et le vivant

Des conditions uniques (pour l'instant) dans l'univers ont permis l'émergence de diverses formes de vie sur la Terre : des conditions physico-chimiques, climatiques, écologiques. Elles sont à la fois globales (la biosphère) et locales (chaque écosystème). Progressivement, le vivant s'est diversifié, l'humain ne constitue qu'un des éléments de cet ensemble.

Ce qui caractérise le vivant est une interdépendance entre chaque élément de vie, entre eux et au sein de chaque écosystème et la biosphère, mais aussi entre espèces. Tous les éléments, y compris l'humain, évoluent dans le temps long des équilibres physico-chimiques et climatiques.

L'histoire de la planète est ponctuée par des « ruptures », des extinctions massives d'espèces. La Terre en a connu cinq caractéristiques (dont celle du crétacé et celle des dinosaures il y a 70 millions d'années).

1. Coordonné par Isabelle Courandin, ce chapitre résulte des travaux de l'association Convention pour une République écologique, et des conférences des 24 avril 2021 (André Grimaldi, Valérie Cabanes et Caroline Isambert) et 29 mai 2021 (Nathalie Blanc, Damien Deville) (voir présentation générale p. 121).

L'humain et le vivant

Depuis le XVIII[e] siècle, les sociétés dominantes sur la Terre ont imposé un rapport à la nature marqué par une prédation exponentielle générant des déchets et rejets sans contrôle réel. L'humanité est passée de 2,5 milliards en 1950 à 7,8 milliards en 2021. En même temps le système économique « occidental », marqué par les dogmes de la croissance, de la compétitivité et de la financiarisation, a généré une production et une consommation sans limite. Ce système s'est à la fois institutionnalisé (pays riches, système OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques –, Banque mondiale, Fonds monétaire international – FMI –, etc.) et organisé (accords de l'OMC – Organisation mondiale du commerce –, paradis fiscaux, dumping écologique et social, corruption).
L'Anthropocène désigne ce basculement où la logique imposée par une partie de l'espèce humaine inflige une évolution telle qu'elle est en mesure de peser sur les grands équilibres de la biosphère : le dérèglement climatique, la perte massive de biodiversité, les pollutions des sols, de l'air, de l'eau, des mers et océans qui n'en sont que les éléments les plus visibles, façonnent cette nouvelle ère mortifère. Les responsabilités inhérentes à cette situation sont clairement identifiables. L'empreinte écologique permet d'en mesurer l'ampleur, tant au niveau global (par pays) qu'au niveau local (jusqu'à chaque individu), elle est différenciée selon les États. Ce système génère inégalités et injustices, il en résulte des droits violés et des conditions de vie indignes pour plus de la moitié de l'humanité : faim, logement, eau, assainissement, santé, mais aussi éducation, sécurité, libertés fondamentales bafouées.

Pour la République écologique, il est urgent de prendre la mesure des enjeux, de proposer des solutions adaptées aux défis. La capacité de charge permet d'identifier les limites incompressibles de la planète, de chaque écosystème, ainsi que le rôle des diverses sociétés. Il est urgent de fonder l'action publique, le développement des activités humaines, économiques et sociales sur cette réalité.

> La solution écologique est indissociable de la condition humaine. Elle est aussi culturelle.

En s'appuyant sur des connaissances objectives, développées depuis quelques décennies par un ensemble d'organismes, dont le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Groupe international d'experts sur les ressources (GIER), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (ONU) – et les commissions régionales –, la République écologique propose de refonder un cadre international et interrégional d'action intégrant le vivant.
Pour ce faire, elle doit tendre vers la démocratisation des institutions onusiennes[2] et créer une « Organisation mondiale environnementale » dotée de moyens opérationnels. La construction de cet outil international implique l'affirmation initiale d'une responsabilité commune mais différenciée. En effet, si la situation de la Terre fait apparaître des inégalités environnementales et climatiques

2. Le Conseil de sécurité et toutes les institutions spécialisées, en intégrant les organisations non gouvernementales (ONG) internationales par exemple.

significatives, tous les États n'ont pas la même responsabilité. La justice environnementale – et climatique – impose de bien situer les responsabilités et d'en tirer les conséquences. Il ne peut y avoir de solution sans processus participatif.

> Il est essentiel de faire émerger une diplomatie « de la terre et du vivant », alliant écologie et droits de l'homme.

La refonte du cadre juridique invite à la création de deux conventions universelles : la première sur les enjeux environnementaux planétaires intégrant les grands principes (prévention, précaution, pollueur/payeur, participation) et l'obligation de préserver le vivant ; la seconde sur les droits de l'humanité, reconnaissant l'eau, le sol, les forêts, l'air, les mers et océans comme des « communs » non soumis aux lois du marché.
L'affirmation de ces principes signifierait d'exclure de la spéculation (bourse de Chicago) les denrées alimentaires essentielles, de renforcer le processus de poursuites/sanctions avec l'incrimination d'écocide mais aussi par un élargissement de la saisine de la Cour internationale de justice et de la Cour pénale internationale (CPI), en intégrant la compétence environnementale et le principe de la responsabilité commune mais différenciée.
Cela implique l'intégration dans toutes les conventions, dont l'OMC et les conventions connexes, des conditions environnementales et sociales ainsi que l'intégration dans les conventions régionales sur les droits de l'homme, des questions de l'environnement et de la protection des animaux[3] et des communs.

3. La Convention européenne des droits de l'homme par exemple.

De plus, il faut envisager une évolution significative des traités européens pour une économie de coopération, de solidarité et de partage et, enfin, la création d'un parquet européen en matière de délinquance environnementale et de violation des droits fondamentaux.
L'engagement dans une République écologique et sociale, pour passer de la V^e^ République à une VI^e^ République (Constitution, Déclaration des droits de l'homme et Charte de l'environnement) devra reposer sur une Constitution hiérarchisée et ordonnancée, avec des pouvoirs rééquilibrés (exécutif, législatif, justice), une refonte des principes fondamentaux, l'identification de la responsabilité des pouvoirs publics et des élus en matière environnementale intégrant la protection du vivant et des droits de l'homme. De la même façon seront renforcés et réécrits les principes de précaution pollueur/payeur et la responsabilité des politiques. Enfin, sera définie précisément l'exigence d'associer la santé et l'environnement dans l'élaboration d'une politique de santé publique.

> La prochaine Constitution devra énoncer clairement les capacités limites de la nature, avec l'obligation de préserver leur biocapacité pour assurer les conditions de vie et d'évolution du vivant.

Par ailleurs, le principe d'évaluation préalable et d'intégration de l'environnement et du social dans toutes les politiques publiques devra sous-tendre la gouvernance, et tout projet, tout financement public ou privé ne pourra être engagé qu'aux conditions environnementales et sociales viables. Sera affirmé que l'eau, le sol, les forêts, l'air sont des « communs » non soumis aux lois du marché.

Enfin, il faudra aux architectes de cette nouvelle République parachever l'édifice en engageant un programme politique sans ambiguïté, établissant des indicateurs majeurs (empreinte écologique, empreinte carbone, artificialisation, respect de la dignité et des droits humains), modifiant les rapports aux écosystèmes (capacité limite de charge) et à la biodiversité ainsi qu'au vivant (sensibilité des animaux, bien-être de l'animal au quotidien dans toutes les activités humaines : élevages en tout genre, détentions, expérimentations, modifications génétiques, cirques et zoos, chasse, espèces migratrices).
Tel sera, dans le cadre d'une République écologique, la redéfinition nécessaire des termes de la relation entre l'institution structurante de notre société politique et le vivant qui nous entoure, nous affecte, nous constitue et nous définit.

L'HUMAIN AU CŒUR DE LA NATURE : LA SANTÉ COMME BIEN COMMUN

Isabelle Couradin, Catherine Sonnet, Claire Monod

Parmi les nouvelles dimensions civilisationnelles révélées par la pandémie de Covid-19, celle de sa classification possible en « syndémie[1] » est caractérisée, au-delà des aspects cliniques, par des atteintes liées aux interactions entre les facteurs biologiques, environnementaux et sociaux[2]. Elle permet de mieux cerner le lien entre santé et modèle de développement en mettant l'accent sur l'exacerbation des inégalités et les conséquences, plus graves comme toujours, sur les populations défavorisées.
La République écologique interroge l'humain dans son rapport à la nature à la fois en tant qu'être social et être vivant, désormais entièrement reconnu comme responsable de la destruction de son propre milieu, seule espèce portant atteinte à sa propre capacité de survie. Alors qu'organisé en société, il devrait être apte à concevoir et intervenir au sein d'un système de soins pour y apporter

1. Une syndémie caractérise un entrelacement de maladies, de facteurs biologiques et environnementaux qui, par leur synergie, aggravent les conséquences de ces maladies sur une population. Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Synd%C3%A9mie
2. Richard Horton, rédacteur en chef de la revue scientifique médicale, dans *The Lancet* le 26 septembre 2020, invite à ne plus considérer l'épidémie de Covid-19 comme une pandémie mais plutôt comme une syndémie. https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(20)32000-6/fulltext

son expertise en matière d'organisation pour plus de prévention et de protection.
L'anthropocentrisme l'ayant placé au sommet de la pyramide du vivant, l'humain fait fi de sa place non pas prépondérante mais inéluctable au sein de la biodiversité, niant, au fil de son développement, la richesse d'une approche écocentrée.

Pour une République écologique qui intégrerait pleinement le vivant

À l'heure où les ambitions interplanétaires des magnats du capitalisme s'attellent à la recherche de vie sur Mars, on en est encore sur Terre à refuser de définir le vivant !
D'ailleurs, de quoi parle-t-on ? Est-il suffisant au niveau scientifique ou philosophique d'opposer le vivant à l'inerte, à la mort, aux objets, aux éléments, au monde minéral, d'évoquer ses composants chimiques – carbone, hydrogène, oxygène et azote ? Que sait-on ne serait-ce que du hasard à l'origine de son apparition sur Terre ? La découvrira-t-on enfin un jour ailleurs ? La frontière même entre vivant et non-vivant évolue, la plupart des virus ne seraient pas « vivants », juste une sorte de « boîte » contenant de l'information qui aurait besoin d'une cellule vivante pour se dupliquer, d'autres auraient les capacités de l'être mais ne l'auraient pas (encore) fait. Ce « non-vivant » menace pourtant notre vie, la pandémie actuelle le démontre. Le vivant est si rare dans l'univers face à la matière inerte, inorganique et minérale. La science poursuit inlassablement sa quête. Comme le dit Hubert Reeves[3] : « La vie – le vivant – serait l'expression la plus aboutie de cette structuration de

3. Hubert Reeves, podcast « L'actu des idées », France Culture, 2021.

la matière et le cerveau humain en serait l'aboutissement ultime capable de penser et d'approcher cette complexité du monde. »
Le cerveau humain a cherché au fil du temps à dompter la nature et à la soumettre à son gré. Baptiste Morizot[4] nous rappelle comment l'humain a fait sécession par rapport aux autres espèces vivantes qu'il a considérées, pour sa propre survie, comme des objets, un décor, des ressources inépuisables dans lesquelles il a pioché sans compter. Choses sans caractère propre ni droit spécifique à évoluer librement.

Tout l'enjeu du devenir de l'humanité est désormais de survivre à sa propre puissance

À l'ère de l'Anthropocène, de la sixième extinction de masse et de l'emballement climatique, il y a urgence à prendre en considération dans notre modèle de développement, et dans le fonctionnement de nos institutions, ces richesses terrestres limitées dont l'érosion alarmante met en péril nos propres conditions de vie. « Il faut apprendre à se sentir vivant, à s'aimer comme vivant dans ce monde vivant qui nous entoure et à l'aimer lui aussi, afin de ne pas le détruire[5]. »
La pandémie de Covid-19 agit comme un révélateur de cette crise du vivant, nous incite à changer notre échelle des normes et à prendre conscience de notre interdépendance, notamment en termes de santé. Le fonctionnement systémique sur Terre peut, pour cela, nous servir de boussole ; tout y interagit, y est interconnecté. L'écosystème composé

4. Baptiste Morizot, *Manières d'être vivant*, 2020.
5. Baptiste Morizot, *op. cit.*

de plusieurs sous-systèmes, dont la biosphère, partie vivante de la Terre, fonctionne en symbiose. Le biomimétisme et ses principes d'organisation systémique (parcimonie, coopération, optimisation et responsabilité) serait-il opérationnel[6] pour fonder une République écologique ?

Inclure les droits de l'humanité dans les droits de la nature

« La République garantit la préservation de la biodiversité, de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique ». Telle aurait pu être l'inscription supplémentaire à l'article 1er de la Constitution issue des mesures proposées par la Convention citoyenne pour le climat, soutenue par Valérie Cabanes, ainsi que la reconnaissance du crime d'écocide[7].
À ce jour, les droits de la nature ne sont toujours pas reconnus. Tandis que les entreprises peuvent se défendre en droit, ni les espèces animales, ni les forêts, ni les rivières ne le peuvent. Or, les pandémies, de plus en plus rapprochées (75 % des agents infectieux proviennent des zoonoses[8]), ont des origines multiples bien identifiées : déforestation, modification des usages des sols, rapprochement des humains et des espèces sauvages qui n'auraient pas dû être en contact, intensification de l'agriculture et des élevages, antibiorésistance humaine, changement climatique, déclin de la biodiversité…

6. Florent Parmentier, « S'inspirer du biomimétisme pour repenser l'organisation de nos sociétés », *The Conversation*, 11 mai 2020, https://theconversation.com/sinspirer-du-biomimetisme-pour-repenser-lorganisation-de-nos-societes-137357
7. Valérie Cabanes, « Notre Affaire à tous », 2021. Voir : https://notreaffaireatous.org/cp-une-revolution-juridique-defendue-par-la-convention-citoyenne-pour-le-climat/
8. Maladie infectieuse ou parasitaire de l'animal vertébré transmissible à l'homme, et vice versa.

Avec un modèle économique au service de la société et de la biosphère, il nous revient de repenser les politiques publiques en reconnaissant que le bien-être des humains dépend du bien-être de la planète et que la santé humaine dépend de celle des écosystèmes et du monde vivant. Pour l'heure, mauvais signe, la France dépasse déjà quatre des neuf limites planétaires[9] (climat, biodiversité, cycle de l'azote, cycle du phosphore pour les sols, etc.). Les droits de l'humanité doivent être conditionnés aux droits de la nature à se régénérer librement et aux droits des écosystèmes et des autres espèces vivantes.

> Une République écologique doit adopter une gouvernance systémique redéfinissant l'échelle des normes, et écrire une constitution écologique qui permette de poser les bases d'une VIe République qui réconcilie la nature et les humains.

Le renforcement du processus de poursuite/sanction passe par la reconnaissance du crime d'écocide, mais aussi par un élargissement de la saisine de la Cour internationale de justice et de la Cour pénale internationale (CPI), en intégrant la compétence environnementale et le principe de la responsabilité commune mais différenciée. Une intégration dans toutes les conventions, dont l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les conventions connexes aux conditions environnementales et sociales.
La République écologique opère un véritable changement de paradigme ! Il s'agit d'y recréer le lien entre les différentes espèces vivantes pour habiter ensemble la Terre,

9. Valérie Cabanes, « Respecter les limites planétaires, c'est protéger nos droits fondamentaux », *Alternatives économiques*, 20 juin 2020, https://www.alternatives-economiques.fr/valerie-cabanes-respecter-limites-planetaires-cest-proteger-nos/00093106

comme autant de manières d'être vivant, en tenant compte des limites planétaires non pas dans un objectif de décroissance, comme il en est fait parfois le procès, mais plutôt dans celui d'une post-croissance, plus adaptée aux conditions écologiques terrestres, et qu'il nous reste à inventer ensemble.

L'initiative *One Health*

« Une seule santé » est le mouvement créé au début des années 2000 qui mérite d'être développé et qui promeut cette approche intégrée systémique et unifiée de la santé publique, animale et environnementale aux échelles locales, nationales et planétaires. Elle vise notamment à mieux affronter les maladies émergentes à risque pandémique[10] en rappelant que le bien-être de l'humain dépend de celui de la planète et que celle-ci fait face au changement climatique, à l'acidification des océans, à la perte de la biodiversité, à la charge d'azote et aux autres dépassements des limites. Autant d'indicateurs n'augurent rien de bon pour la santé humaine.

De l'approche globale de la santé, à sa prise en charge communautaire

Une fois l'approche holistique de la santé campée et le nouveau système de soins structuré, il importe de les investir dans l'action sociale. Rappelons que tout le poids de la pandémie a pesé sur le personnel de santé qui mettra sans doute des années à s'en remettre.
Dans le cas du VIH, au contraire, le déplacement de la charge en partie vers les communautés touchées,

10. *One Health*, https://fr.wikipedia.org/wiki/One_Health#Liens_externes

contraintes à prendre leur destin en main face à l'inaction, a finalement augmenté l'efficacité des soins. La santé communautaire s'est avérée être bien plus ouverte et a facilité le dépistage, par exemple. La participation des non-soignants au cœur des systèmes de soins est une assurance qui permet notamment d'éviter que les industriels ne s'emparent du sujet et imposent leurs solutions, choisissant le plus rentable au détriment du plus attendu. Cette forme de démocratie sanitaire permet des remontées d'observation épidémiologiques plus efficaces en faisant intervenir à la fois les responsables de la santé publique, les usagers et les professionnels.
Lors du dernier épisode pandémique de Covid-19, les inégalités sociales associées au traitement centralisé par lois d'exception (état d'urgence sanitaire) au détriment de la démocratie ont conduit à un déficit de confiance envers le politique. C'est ce lien qu'il est nécessaire de rétablir dans le nouveau système afin d'obtenir l'adhésion de la population aux décisions de santé publique. La considération des personnes et de leur environnement entraînera une cohérence propice au rétablissement de la confiance.
La santé comme bien commun permet d'articuler le service public autour de la démocratie citoyenne, de la démocratie sociale, de la démocratie sanitaire et jusqu'à la démocratie parlementaire. La recherche publique ne doit pas faire l'objet de la prédation des entreprises privées. Le secteur médico-social et le système de santé doivent intégrer une logique territoriale déconcentrée, démocratique et cogérée. La République écologique s'inscrit dans une vision globale du vivant, elle est à la recherche des grands équilibres et veut les garantir en partage avec les citoyen·nes d'aujourd'hui et celles et ceux de demain.

POUR UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE SANTÉ EN 2022

Pr André Grimaldi

La pandémie de Covid-19 agit sur notre société comme une loupe. Elle a montré les faiblesses mais aussi les forces de notre système de santé. D'une part, les insuffisances nombreuses, de l'autre, la qualité et le dévouement de ses professionnels et la solidarité financière fondée sur la Sécurité sociale. L'ensemble du système de santé, public comme privé, a permis malgré tout de tenir. Au-delà de la crise, une République sociale et écologique devra fonder un nouveau service public unifié intégrant une logique territoriale déconcentrée et cogérée autour du bien commun de la santé, et favorisant les démocraties sociale, sanitaire, citoyenne et parlementaire.

Vers une médecine centrée sur la personne

Nous avons construit en France un système de soins performant pour la prise en charge des maladies aiguës, bénignes et graves, soit la médecine centrée sur la maladie et sur les gestes techniques. Mais nous n'avons pas construit un vrai « système de santé » pour la « prévention » de la santé des groupes de personnes, la santé publique et le suivi des patients atteints de maladies chroniques, c'est-à-dire la médecine biomédicale et psychosociale, centrée sur la personne. Or, dans ses formes graves, l'expérience du Covid-19 a rassemblé en une syndémie spectaculaire, l'épidémie infectieuse, l'épidémie d'obésité, de diabète et de maladie cardio-vasculaire et l'épidémie de la pauvreté. La corrélation des paramètres est un révélateur des inégalités cumulées.

La santé comme bien commun

Alors que la Sécurité sociale a été conçue par ses fondateurs comme un « bien commun » ne devant être ni étatisé ni privatisé, l'évolution s'est faite vers plus d'étatisation et plus de privatisation : le budget de la santé est déterminé par Bercy en fonction des contraintes budgétaires européennes et non des besoins, il est voté chaque année par le Parlement sans débat préalable de démocratie sanitaire ; la gestion commerciale imposée par la T2A (tarification à l'acte) met les établissements en concurrence au profit des chaînes de cliniques commerciales ; l'étatisation progressive de la Sécurité sociale et la fin de la sanctuarisation de ses recettes mettent le système en danger comme l'accroissement des dépassements d'honoraires et l'essor des assurances privées complémentaires.
Tant et si bien que si la France est en dessous de la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour le salaire des soignants (y compris après le Ségur), elle se place très au-dessus pour les frais de gestion[1].

1. 7,5 milliards d'euros pour les assurances privées complémentaires, 7,3 milliards d'euros pour l'Assurance maladie obligatoire (AMO) et 2,5 milliards d'euros pour les agences de l'État.

Il est nécessaire aujourd'hui de donner un contenu juridique à l'affirmation de la santé comme « bien commun » et de choisir entre deux modèles : celui de « l'économie sociale et solidaire » des coopératives, des mutuelles et des établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic), ou celui d'un nouveau service public (NSPS). Le premier bénéficie de la souplesse du marché et permet des initiatives originales, « autogestionnaires » le plus souvent éphémères, car elles n'échappent pas à la loi de la concurrence et ses rachats/fusions/restructurations. Le second peut faire craindre la bureaucratisation et suppose une cogestion à tous les niveaux entre l'État et les représentants élus des usagers et ceux des professionnels.
La survenue annoncée de nouvelles crises sanitaires dues à de nouveaux virus, à la pollution et au dérèglement climatique, plaide en faveur d'un NSPS unifié, décentralisé, démocratisé.

Les principes de ce nouveau service public

– Un panier de prévention et de soin remboursé à 100 % par la Sécurité sociale dont le contenu doit être défini par la démocratie sanitaire impliquant les professionnels et les usagers ;
– la transformation des assurances complémentaires en assurances supplémentaires pour les prestations ne relevant pas de la solidarité ;
– l'accroissement et la sanctuarisation des recettes de l'Assurance maladie obligatoire (AMO), la cogestion entre l'État, les représentants élus des usagers et des professionnels ;
– l'amélioration de la pertinence des prescriptions et des actes utilisant les bases de données massives de santé et mobilisant l'ensemble des acteurs concernés ;

– la soumission des industries de la santé à la priorité de santé publique, notamment par la transparence des coûts réels de recherche et développement, et la fin de la promotion publicitaire. Si besoin, le recours à la licence d'office et la construction d'un pôle public des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur tombés dans le domaine public ;
– le calcul du budget à partir de l'évolution prévisionnelle des besoins de santé et des charges à partir d'un plan quinquennal de santé publique soumis aux amendements des conférences citoyennes et à la négociation des professionnels avec la Sécurité sociale avant son adoption par le Parlement. Ces plans devront être déclinés et adaptés au plus près des territoires de vie, avec la participation des collectivités territoriales ;
– la définition du service public de santé unifié sur quatre critères :
  • pas de dépassement d'honoraires (professionnels salariés ou libéraux en secteur 1 revalorisé) ;
  • juste soin pour le patient au moindre coût pour la collectivité ;
  • travail en équipe pluri-professionnelle ;
  • participation au projet territorial de santé.
– la reconstruction d'un nouveau secteur psychiatrique ville/hôpital et la création d'un service public de l'enfance et de la famille, la possibilité de rendez-vous en urgence pour la demande d'interruption volontaire de grossesse (IVG), une nouvelle loi étendant l'accès à la sédation terminale profonde à la demande de la personne en fin de vie ;
– la construction d'un service de santé publique avec un financement de la prévention passant de 6 % à 10 % des dépenses de santé, une action sur les déterminants de santé en appliquant le principe d'inclusion de la santé dans toutes

les politiques publiques (éducation à la santé dès l'école et tout au long de la vie, promotion de l'activité physique…). Ce service doit être responsable du renouvellement des stocks stratégiques de sécurité sanitaire ;
– la participation à la construction d'une Europe de la santé.
La crise sanitaire nous place devant l'alternative : refondation ou régression. Les dérèglements des écosystèmes, les crises systémiques récurrentes nous obligent à penser une santé publique démocratisée, au cœur de la République écologique, plus résiliente, solidaire, plus humaine et, par là même, plus connectée à l'ensemble des enjeux du vivant.

CHAPITRE 3

RÉPUBLIQUE ET SOCIÉTÉ

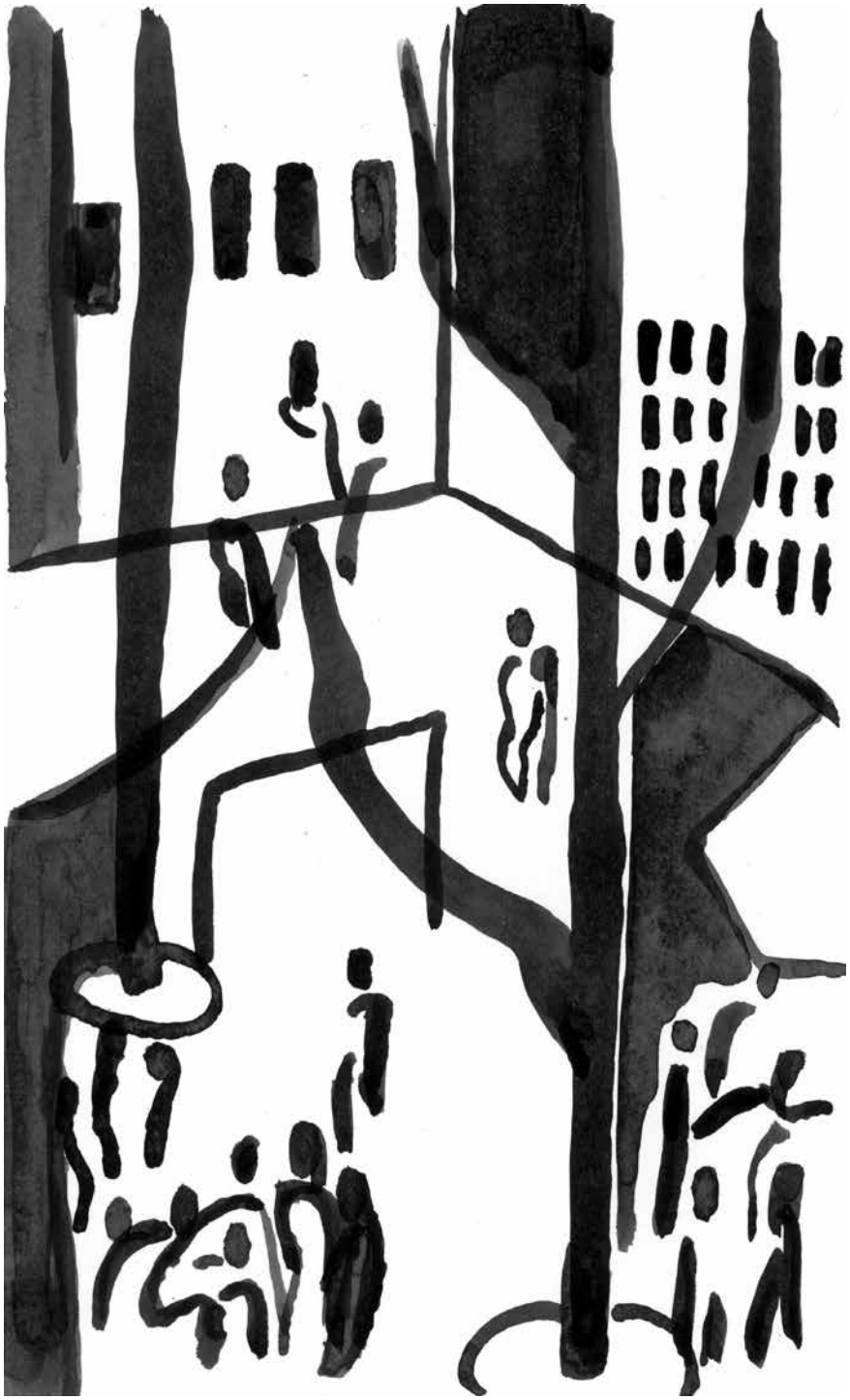

LA FRANCE, UNE ET MULTICULTURELLE

Catherine Sonnet, Claire Monod, Yves Contassot

> « La France est à la fois une et multiculturelle. Elle a agrégé au cours de son histoire des peuples très divers, bretons, alsaciens, etc., puis des descendants d'immigrés. Son Unité embrasse une multiculturalité. Ces deux notions qu'opposent les esprits borgnes se complètent », Edgar Morin[1].

L'humanité s'est développée sur la planète selon un processus de migration permanente des êtres humains dont l'évolution même est liée au métissage qui en fait la richesse. Être vivant parmi les vivants, l'humain ne constitue qu'une part de la biodiversité du monde naturel lui aussi en mutation permanente. Cette interdépendance des humains entre eux, comme de l'humain et son milieu naturel, est une donnée de l'évolution et de la construction des nations, dont la négation pourrait conduire, à l'instar d'autres espèces, à la disparition.

« Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde », la République

1. Edgar Morin, avec Patrick Singaïny, *La France une et multiculturelle. Lettres aux citoyens de France*, Fayard, 2012. Citée par Edgar Morin, *Leçons d'un siècle de vie*, Denoël, 2021.

écologique fait sienne les valeurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme[2].

Faire société dans une République écologique revient à inscrire dans ses pratiques politiques et institutionnelles la réalité historique et quotidienne de la France, à savoir, celle d'une société multiculturelle. Elle s'est fondée, d'une part, sur la construction politique de son unité, au nom de l'égalité, par l'assemblage de régions – dont la singularité doit être soutenue – et, d'autre part, sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, conférant une tradition d'accueil qui lui a permis de rayonner dans le monde entier jusqu'à être reconnue comme « patrie des droits de l'homme ». En offrant historiquement aux peuples opprimés, chassés, affamés, un refuge sur son sol, elle a su s'enrichir des plus beaux esprits, attirer les citoyen·nes les plus engagé·es et en faire la richesse de sa culture.

Le multiculturalisme est un ensemble de règles universelles, de droits pour la reconnaissance et le respect de la singularité des minorités au bénéfice de tou·tes. Cette affirmation, de plus en plus malmenée en France, semble mettre en péril l'interprétation de la notion d'universalisme inhérente à la construction républicaine. La fin des Trente Glorieuses a pourtant mis en évidence que, si conflit de culture il y avait, il est davantage lié à une histoire, régionale ou coloniale non encore assumée et aux problèmes économiques et sociaux contemporains. La dégradation des conditions de vie entraîne toujours la recherche de boucs émissaires. Aujourd'hui, un pseudo-universalisme trop souvent masculin, blanc et catholique[3], en cherchant à

2. Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948, https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/

3. « Universalisme et "communautarisme", l'inclusif et l'exclusif, sont-ils contradictoires ? Ou s'agit-il tout simplement de concepts qui s'entrecroisent pour créer la dynamique de la société moderne ? » Joan Wallach Scott, citée par Esther Benbassa, « Juifs et Musulmans : le modèle républicain renégocié », *Mouvements*, vol. 2, n° 2, p. 60-67, https://doi.org/10.3917/mouv.038.0060

se confondre avec la laïcité, opère une distorsion et aggrave le phénomène d'exclusion. Fraternité et solidarité doivent prévaloir sur l'identité.

Partir

Émigrer et quitter son pays, c'est risquer de se retrouver sans appartenance, ni à celui que l'on laisse ni à celui que l'on choisit. C'est aussi envisager appartenir aux deux. Si les rêves des candidats au départ vers l'Europe sont aujourd'hui multiples, la France ne représente plus l'idéal de liberté et de droit qu'elle a incarné. La décision individuelle ou familiale selon l'histoire, la situation sociale, économique, politique, climatique regroupe différentes aspirations, le plus souvent pour fuir la pauvreté, l'absence de liberté, de plus en plus les conséquences du réchauffement climatique, pour subvenir à ses besoins, chercher la sécurité, la liberté, la possibilité d'étudier, de se soigner, de vivre librement sa sexualité… Car il faut beaucoup de force et de courage pour entamer le périple. Les routes migratoires sont l'objet de tous les trafics, de toutes les ignominies : racket, trafic d'êtres humains, emprisonnement, violences. L'Europe, parmi les destinations, ferme ses portes et détourne honteusement le regard. Les rescapés de ces sévices, de l'insécurité des conditions de voyage ont une histoire à la fois commune et singulière. Arrivés là, s'arrêtant parfois au hasard du chemin, en France de moins en moins, ils cherchent dans leurs racines et dans la diaspora, une communauté d'accueil, le courage de se reconstruire.

Au regard de ce constat, il est nécessaire d'instaurer des routes migratoires légales, sous contrôle de l'Organisation des Nations unies (ONU), des routes de protection qui permettent d'améliorer, d'organiser l'accueil et de garantir des droits aux femmes, hommes et enfants qui bravent tous les dangers et qu'aucune loi ne découragera.

Arriver

La politique migratoire de la France s'est considérablement durcie depuis vingt ans, elle est de plus en plus restrictive. Au nom de l'idéologie, comme seule réponse, les gouvernements successifs, parfois à l'encontre du courage des élus locaux, laissent se dégrader les conditions d'accueil pour faire monter la violence, le rejet, la répression, et décourager les initiatives, ériger une forteresse afin d'empêcher les migrant·es d'accoster, de séjourner, d'obtenir un titre de séjour.
La crise qui en découle n'est pas une crise migratoire, c'est une crise de l'accueil, une crise des valeurs, de l'humanisme, la remise en question de l'engagement pour des droits humains universels. Au lieu de protection et de droits, il est procédé au « tri » entre les publics, des « bon·nes » réfugié·es aux « mauvais·es » migrant·es.
La politique migratoire a fait l'objet de huit lois depuis l'an 2000 qui ont toutes un point commun : la « maîtrise » de l'immigration par des textes toujours plus restrictifs, au prétexte de lutter contre la « fraude » et les « abus ». Aucune ne sait faire face à la réalité, à la dignité nécessaire et à la responsabilité d'accueil d'un pays comme la France, dont le développement repose historiquement sur l'exploitation des pays colonisés et pèse lourdement sur le dérèglement climatique.

La République écologique est multiculturelle. Elle propose des règles universelles d'accueil, de protection, et de droit pour les migrant·es afin de reconstituer et d'encadrer les conditions du « vivre-ensemble ».

Vivre ensemble

La République a porté dans ses heures fastes l'idéal de l'ascenseur social. Mettant un point d'honneur à ce que tou·tes puissent progresser, elle a assimilé, puis intégré, notamment via l'école, des générations de cultures diverses. Au XXIe siècle, l'ascenseur est en panne et les classes populaires, coincées au bas de l'échelle sociale, sont massivement issues de l'immigration.
L'ultralibéralisme s'est attaqué à l'État social en détruisant progressivement la protection et le droit du travail. Aujourd'hui, en démantelant le service public, il met en danger la cohésion sociale et provoque une crise culturelle fondamentale. Les raisons de vivre ensemble se perdent, le récit commun se délite, les inégalités se creusent. L'universalisme originel, tolérant et généreux est dévoyé en une acception étroite du respect d'un « modèle » univoque et excluant.

> « L'universel, c'est une aspiration qui est toujours en construction », Justine Lacroix[4].

La stigmatisation de l'islam, contraire à la laïcité, sert des manipulations politiques au risque d'accentuer les tensions. La liberté de conscience et d'expression en France

4. Justine Lacroix, *Universalisme, communautarisme, éternels débats ?*, France culture, 24 juin 2020.

s'est construite en dehors de la religion. Pour que la liberté de culte demeure un fondement de notre démocratie, la loi de 1905 doit être strictement respectée.
À contre-emploi, l'universel revendiqué par certain·es vise l'uniformité et cherche à imposer un modèle unique aux communautés les plus variées. La laïcité se trouve instrumentalisée, tout est débattu de manière idéologique et discriminante, le multiculturalisme caricaturé comme un frein à la citoyenneté, le racisme latent.

> « C'est à cette pédagogie funeste que contribue l'offensive identitaire menée par le pouvoir, brandissant les mots de "République" et de "laïcité" en les ayant vidés de leur portée émancipatrice, de leur exigence sociale et de leur vitalité démocratique », Edwy Plenel[5].

Alors que la République est l'histoire d'un combat pour l'égalité et le respect des différences, cette tentative d'inversion des valeurs sert une entreprise politique de redéfinition des fondements et des idéaux républicains à des fins xénophobes.

> « Nous héritons des cultures juives, chrétiennes et musulmanes, de celles issues des philosophies émancipatrices […] Nous alertons sur les dangers d'une rhétorique martiale, traduite en législations dont les contenus menacent les libertés fondamentales et ostracisent des communautés entières », Manifeste pour la laïcité[6].

5. Edwy Plenel, « La catastrophe est en marche », Mediapart, 9 juin 2021, https://www.mediapart.fr/journal/france/090621/la-catastrophe-est-en-marche?onglet=full
6. Manifeste pour la laïcité, https://www.laiciteunpointcesttout.fr/

La République écologique porte le renouveau des combats du XXIe siècle pour l'égalité, la liberté et la fraternité dans une société de la multitude où s'organise une plus forte cohésion sociale. Le combat continue, car les discriminations se transforment mais jamais ne cessent.

La République écologique prône la reconnaissance de chaque individu au sein d'une société commune

La mondialisation, rouleau compresseur culturel, ne fait aucun cas des minorités, de leurs langues, leurs cultures et leurs histoires… Cette massification est un moyen de standardiser la demande afin que l'offre soit concentrée au détriment de la diversité.
La période postcoloniale se caractérise trop souvent par la recherche de nouvelles formes de domination, économiques, tandis que la proximité historique entre pays devrait permettre de conclure des accords de coopération et de solidarité pour protéger les ressources, les rémunérer à leur juste valeur, faire rayonner à nouveau des idéaux sur le long terme. Au lieu de quoi le rejet de l'autre, de la diversité, de l'égalité met en tension le cadre politique.

> « Il s'agit d'identifier ce que l'on ne tient plus à répéter, et de s'entendre sur les valeurs à partir desquelles l'on espère reconstruire ensemble un monde commun et vivant. Un autre modèle se cherche », Achille Mbembe[7].

7. Achille Mbembe, « Les relations entre l'Afrique et la France arrivent à la fin d'un cycle » (propos recueillis par Coumab Kane), *Le Monde*, 13 juin 2021, https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/06/13/achille-mbembe-les-relations-entre-l-afrique-et-la-france-arrivent-a-la-fin-d-un-cycle_6083969_3232.html

Au XXI^e^ siècle, il s'agit de recréer un grand récit commun, celui de l'émancipation. Les luttes contre les dominations, les discriminations, le patriarcat, les violences faites aux femmes, la défense de la planète… expriment une demande de reconnaissance qui peut passer par la question identitaire. L'écologie politique peut rassembler la multiplicité des récits en une polyphonie. Nous n'avons pas que la société en commun, mais le devoir de nous unir pour protéger l'avenir de nos conditions de vie, la biosphère, la planète. La course infernale du productivisme en épuisant le milieu naturel détruit les sociétés et leur cohésion.
À l'opposé, la République écologique pour l'égalité combat l'injustice sociale, permet d'être reconnu·e pour ses capacités et non ses origines, refuse la société du mépris, l'uniformisation. Chacun·e doit pouvoir s'identifier à la société française qui produit une mémoire plurielle et commune.

QUELLE ÉDUCATION ET QUELLE FORMATION POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX D'AUJOURD'HUI ET CONSTRUIRE DEMAIN ?

Philippe Meirieu

Une République écologique ne peut être vivante que si, au-delà des changements institutionnels qui s'imposent, elle met en œuvre une politique volontariste pour former et accompagner les citoyennes et les citoyens dans la construction, toujours en chantier, du «bien commun». En effet, si les intérêts individuels restent évidemment légitimes et doivent pouvoir s'exprimer librement, l'intérêt collectif ne peut se réduire à leur juxtaposition ou, *a fortiori*, à leur mise en concurrence. Plus encore, l'engagement écologique suppose que le nécessaire débat démocratique soit toujours référé aux enjeux à moyen et long terme concernant l'avenir des humains et de la planète ; il exige que la solidarité des humains entre eux et avec la planète soit prise en compte et permette de dépasser, autant que faire se peut, les inévitables divergences et conflits entre les opinions.
Cela ne peut, en aucun cas, être imposé par des «experts» ou par une «élite», au risque de provoquer crispations et rejets, régressions individuelles et collectives vers des comportements violents qui compromettent le lien social. C'est pourquoi une République écologique requiert de faire de l'éducation et de la formation une priorité absolue. Elle exige que tout soit mis en œuvre pour que l'éducation permette aux enfants, sans

exclusive ni exclusion, de découvrir les vertus de l'émancipation et de la coopération. Elle suppose que soient offerts à tous les adultes les moyens de continuer à se former tout au long de la vie, en tant que professionnels ou citoyens. Elle impose qu'on fasse toujours le «pari de l'éducatif» – par la découverte, la prévention, l'accompagnement – et que l'on ne s'en tienne jamais à des «solutions» qui relèvent de l'inculcation, de la répression et de l'exclusion. Elle commande que toutes les mesures, dans tous les domaines, soient systématiquement accompagnées d'un volet éducatif et formatif. Cette voie est, évidemment, très exigeante, mais c'est la seule qui, tout à la fois, est conforme à la Déclaration universelle des droits humains et qui garantit la possibilité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens d'habiter et de faire vivre les institutions démocratiques.

Autonomie et solidarité

Pour ce qui est de l'éducation, la République écologique considère chaque enfant comme un tout et veut contribuer à lui apprendre «à penser par lui-même» et à s'associer aux autres dans des collectifs solidaires. Il faut, pour cela, alerter sur les enjeux fondateurs de l'éducation familiale et développer l'aide à la parentalité : c'est avec ses parents, en effet, que l'enfant apprend d'abord à surseoir à ses caprices et à «faire avec» la résistance des objets et d'autrui à ses velléités de toute-puissance ; c'est là qu'il peut commencer à se former à la délibération réfléchie, à découvrir le plaisir de la recherche et de la découverte ; c'est là qu'il peut accéder, très jeune, à la conscience de la profonde solidarité qu'il entretient avec les êtres et avec le monde… Mais, c'est évidemment l'éducation scolaire qui doit permettre à tous et toutes d'entrer dans la culture et de partager les mêmes savoirs ; c'est à l'école que

l'enfant va «agrandir le cercle» et, au-delà de l'univers familial et communautaire, va découvrir ce qui «fait société».
L'État a une double responsabilité fondamentale dans ce domaine : d'une part, permettre à chacun et chacune d'accéder aux connaissances qui leur donnent l'opportunité de comprendre le monde et de se comprendre dans le monde, et, d'autre part, permettre à tous et toutes d'apprendre *ensemble*, de s'enrichir des différences et de découvrir qu'ils partagent «l'humaine condition». Mais les parents et l'école ne sauraient constituer «le tout» de l'éducation de l'enfant : il convient, en effet, de lui offrir la possibilité de s'engager librement dans des mouvements, clubs ou associations au sein desquels il pourra faire l'apprentissage de la responsabilité.
La République écologique, dans le prolongement de l'inspiration du Front populaire, considère pour cela les mouvements d'éducation populaire comme partie intégrante du service public d'éducation, veut les soustraire à la logique marchande et leur permettre d'être présents et actifs sur tous les territoires.

L'école des droits

Enfin, la question de l'éducation des enfants ne saurait être déconnectée de celle des droits de l'enfant. C'est pourquoi la République écologique mettra en place un Haut Conseil des droits de l'enfant, indépendant des autorités politiques, doté d'un pouvoir d'auto-saisine, qui veillera sur le respect de ces droits dans tous les domaines : droit à la santé, à la protection et à un environnement éducatif, droit à une ville «à hauteur d'enfant», droit à la rencontre avec la nature, droit à une information adaptée et à une assistance en fonction de ses difficultés spécifiques, mais aussi droit aux loisirs et aux vacances, droit à ne pas être instrumentalisé

par la publicité et les médias, droit à être entendu (sans être nécessairement approuvé) dans tous les domaines le concernant, droit à rencontrer toutes les générations, etc.
La République écologique s'interdit évidemment d'« éduquer » les adultes, qu'elle considère, tous et toutes, comme des sujets de plein droit. Mais elle doit leur offrir, en revanche, la possibilité de se former et de s'engager, tout au long de leur vie, sur des objets de leurs choix. À cet égard, il s'agit de renverser complètement la logique actuelle selon laquelle celles et ceux qui ont bénéficié de la formation initiale la plus importante profitent massivement de la formation continue. Le droit à dix années de formation sur l'ensemble de la vie après la scolarité obligatoire devra être progressivement mis en place. De plus, les engagements citoyens au service du bien commun pourront être reconnus d'« utilité publique » et les personnes qui les portent devront bénéficier d'aménagements et d'aides au titre de leur contribution à la solidarité nationale.
Enfin, la République écologique devra engager une « refondation » des services publics de l'éducation et de la formation. Contre toute marchandisation et privatisation, elle devra les considérer comme des « biens communs » et faire de leur accès pour tous et toutes un principe intangible. Elle devra conjuguer un pilotage national de ces services publics qui garantisse leur fidélité aux valeurs de la République, avec une responsabilisation des acteurs afin de susciter leurs initiatives et d'encourager leur créativité.
Un nouveau modèle républicain doit ainsi être construit, avec le concours de tous les citoyens et toutes les citoyennes, pour associer la rigueur républicaine nécessaire à la mise en œuvre du « bien commun » et l'engagement de tous et toutes, dans le respect des diversités et la mise en place d'une authentique solidarité.

CHAPITRE 4

TRAVAIL ET TERRITOIRE, LA RÉPUBLIQUE DES COMMUNS

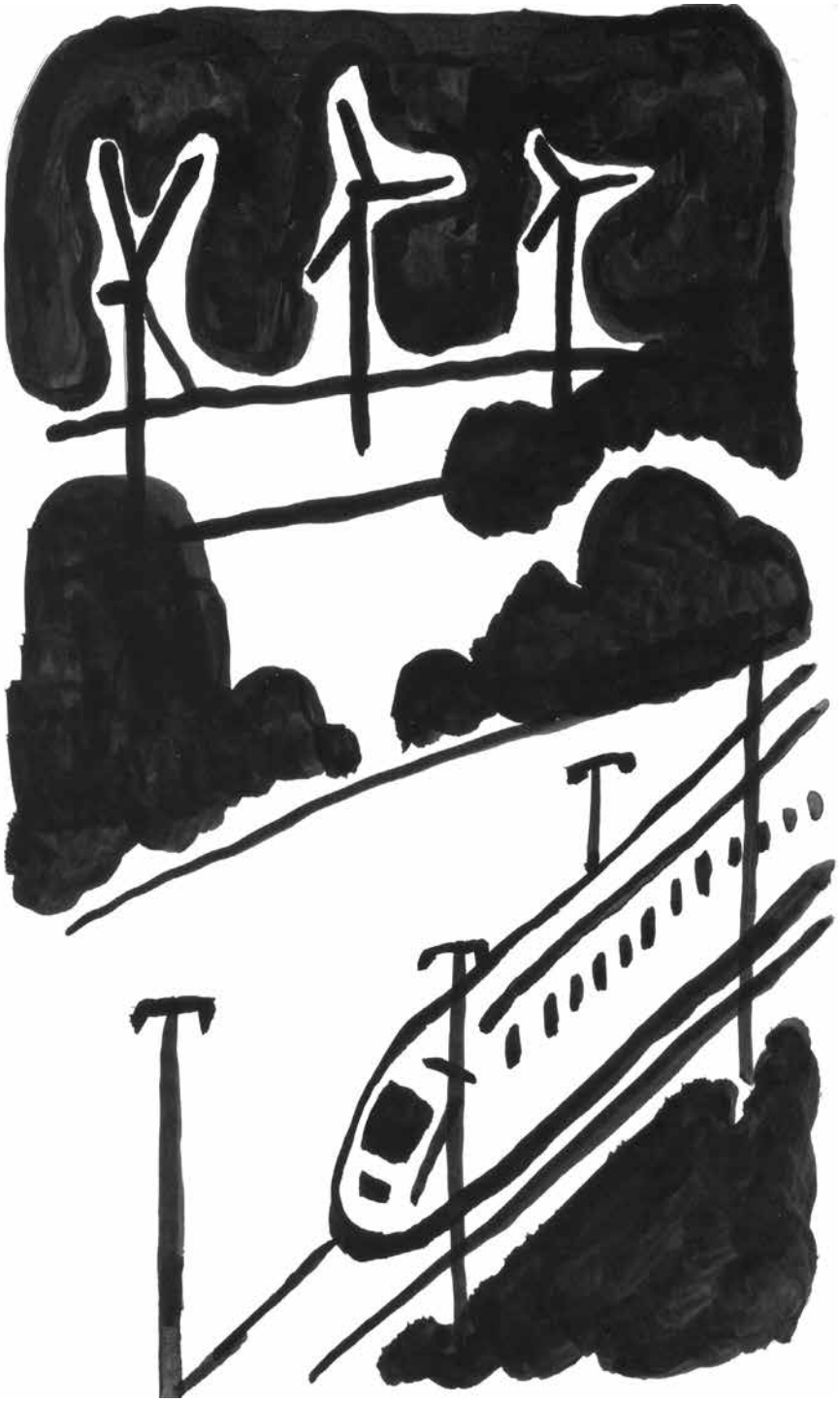

MUTATION DANS LES TERRITOIRES ET RELOCALISATION

Catherine Sonnet, Frédéric Kalfon, Claire Monod

La pandémie de Covid-19 a mis au jour la fragilité de l'économie mondiale et des interdépendances pouvant avoir des conséquences délétères sur notre santé. Le marché mondialisé libéral, structuré pour organiser les pénuries lucratives et les compétitions entre les populations est incapable de faire face aux crises climatique, environnementale et sanitaire, et incapable de produire et de distribuer équitablement les biens de première nécessité.

Pourtant, la pandémie a également été un accélérateur des consciences. La crise des masques, des médicaments, de la recherche médicale, de la distribution, du centralisme décisionnel a poussé les citoyen·nes à repenser leur mode de vie et de consommation, à privilégier les besoins essentiels, les produits à proximité, la solidarité. Elle a permis d'illustrer la possibilité de changement rapide et positif : des habitudes de mobilité (l'avènement du vélo) à la solidarité (le *care*) en passant par l'alimentation (plus locale) jusqu'à son lieu de vie (besoin d'espace) dans un environnement considéré comme plus sain, calme, plus proche de la nature.

L'exode urbain a pris un tournant décisif ces derniers mois. Les mutations qui en résultent n'ont pas fini de transformer

les paysages mais aussi l'économie. De nouvelles méthodes doivent maintenant émerger permettant aux populations de reprendre le contrôle sur leur mode de vie et la production des biens essentiels dans une perspective de sécurité alimentaire, énergétique, sanitaire, sociale, psychique et climatique.

Dans les territoires, le changement est non seulement nécessaire, mais possible !

C'est au cours du XIX^e^ siècle, sous le coup de l'industrialisation, puis avec la mise en œuvre des politiques libérales au XX^e^ siècle, que les territoires français se sont transformés et ont vu progressivement partir leurs habitant·es, subissant de plein fouet l'exode rural.
La mécanisation massive de l'agriculture, l'internationalisation croissante des lieux de production et de transformation, puis la volonté politique de spécialisation des territoires pour propulser de grands pôles dans la compétition mondiale ont brisé les dynamiques locales, accentué les inégalités et créé des distorsions entre espaces « servis » et espaces « servants », engendrant désertification d'une part et concentration dans les pôles des métropoles de l'autre. La capacité singulière de chaque territoire, liée à sa géographie, à sa culture, à son potentiel de développement solidaire et durable, de coopération a été mise à mal au profit d'un modèle économique mondialisé et d'une logique de rentabilité financière et foncière. L'absence de vision globale a relégué les territoires, ruraux et périurbains, au deuxième rang, tandis que la métropolisation fut pensée comme le principe permettant, à l'instar des grandes fortunes, de produire la richesse dont une partie « ruisselle rait » sur les autres territoires, ne faisant au final qu'exacerber le sentiment d'inégalité.

Au XXI^e^ siècle, la métropolisation engendre l'artificialisation exponentielle des sols par la construction de zones pavillonnaires ou d'activités, de centres commerciaux et autres hangars de livraison, et éloigne toujours plus le domicile des lieux de travail, de sociabilité, mais aussi des lieux de production agricole, maraîchère ou d'élevage. En effet, l'autonomie alimentaire a été réduite à deux ou trois jours et l'agriculture massivement portée vers les monocultures et l'exportation, éloignant les populations des denrées nécessaires à leur subsistance, banalisant par là les paysages et menant à un déclin sans précédent de la biodiversité par le recours croissant aux engrais et pesticides. La répartition au niveau national des fonctions de production menant à la surspécialisation des territoires les a rendus fragiles, a produit des surconsommations et des pollutions non soutenables.
La succession de confinements depuis 2020 bouscule ces fonctionnements, les habitudes et les choix de résidence, de travail, de loisir, de vacances. Cette mutation des comportements pourrait remettre en question les bases de l'économie, celles de la construction et de l'immobilier, du logement, des transports vers un nouvel équilibre.

La République écologique est garante de l'égalité des territoires

La répartition des activités humaines sur le territoire français doit évoluer pour s'appuyer davantage sur la capacité propre et limitée des milieux, de leur potentiel de régénération, de leurs limites aussi pour produire les ressources nécessaires à la continuité de la subsistance tout en protégeant et perpétuant le patrimoine existant.

Il s'agit de repenser en profondeur l'aménagement des villes et des territoires pour parvenir à un rééquilibrage économique et démocratique visant une plus grande autonomie, mais aussi la sobriété, la résilience et la pérennité de l'activité humaine. La mise en valeur de la spécificité de chaque territoire, l'arrêt du processus de banalisation (uniformisation) des espaces, des cultures, des modes de consommation devraient permettre à chaque habitant de travailler à proximité et d'appartenir à un territoire, à sa culture, à son lieu de vie.
Remettre en question la métropolisation et l'hyperspécialisation des territoires, organiser la décentralisation ne signifie pas une mise en concurrence. La République écologique, tout en valorisant l'action locale, sa capacité d'innover et de mobiliser, celle des initiatives citoyennes et celle des élus locaux, cherche à mettre en œuvre des liens de coopération et d'échanges équitables entre les territoires, dans un principe de réciprocité, sans opposer villes et campagnes. L'État fixe les objectifs globaux et accompagne les territoires, garant de la cohérence des actions et de la solidarité entre les territoires. La poursuite ambitieuse de la décentralisation nécessite de doter les collectivités locales de moyens opérationnels, juridiques et économiques.
Repenser le rôle des territoires permettra de mettre en œuvre un projet sociétal qui s'inscrit dans les limites de la planète et garantit un environnement, un climat vivable aujourd'hui et pour les générations futures.

Relocaliser dans les territoires

Pour permettre et renforcer les mutations écologiques, économiques et solidaires des territoires, la relocalisation de la

production entend redonner la capacité de décider des moyens pertinents pour répondre aux besoins locaux mais aussi de garantir une autonomie de production face aux crises.
La réflexion sur la relocalisation ne vise pas à instaurer un nouvel égoïsme et à satisfaire des indices économiques français, mais bien au contraire à reprendre simultanément les contrôles de la production locale pour une meilleure qualité de vie, et de la mondialisation dans une optique internationaliste qui intègre et connecte l'ensemble des populations qui vivent sous le joug de cette déréglementation planétaire.

Relocalisation écologique de l'activité : repenser les systèmes économiques

Les systèmes économiques locaux, par principe, partent des besoins et conduisent à une réduction des flux de marchandises et de capitaux. On parle ici d'agroécologie, de circuits courts, de ré-industrialisation low-tech, éco-conditionnée et respectueuse de la qualité sociale du travail, de création de filières adaptées (recherche et développement), d'entreprises du recyclage, de transports publics organisés –à la fois des ressources locales d'énergie et des usages des habitant·es–, de nouvelles formes de production coopératives, de la décarbonation –à la fois des modes de vie et de production.
Il s'agit d'accompagner les mutations locales au plus près des populations, avec leur concours et leurs idées, de trouver le sens de l'amélioration simultanée des conditions de vie locales et de déploiements d'activités propres.
La crise sanitaire l'a révélé au grand jour, il est urgent de stopper l'internationalisation des chaînes de valeur et surtout d'interrompre les agendas de négociation des accords de libre-échange, prétextes à une fuite en avant vers de

nouveaux points de marge pour les grandes entreprises et leurs actionnaires au détriment des enjeux climatiques, sanitaires, sociaux et environnementaux.

L'importance de la solidarité internationale

En Europe, la relocalisation doit se concevoir comme la mise en œuvre des principes de solidarité et de complémentarité et non comme un repli sur soi. L'effort doit porter, dans ce contexte, sur l'accompagnement des populations des pays du Sud sur plusieurs points listés rapidement : l'organisation des filières d'échange, le soutien à la constitution de biens publics mondiaux (la santé et les vaccins), l'effacement de tout ou partie de la dette, la rémunération au juste prix des matières premières, l'aide à la lutte contre la corruption, la transformation des règles de fiscalité internationale (taxes GAFAM[1], émissions de CO_2, taux d'imposition mondial minimum), mais aussi en renégociant les traités, ou encore en s'appropriant les décisions d'investissement public de manière démocratique et en associant les parlements nationaux (là où ces questions n'existent plus ni en termes de débats ni en termes de législation), et, enfin, en donnant aux droits de douane une fonction de solidarité entre les pays et en créant un fonds dédié à la redistribution dans les pays émergents pour leur propre relocalisation.

Redonner un rôle à la puissance publique dans une économie libéralisée et mondialisée

Nombre de traités internationaux, européens et bilatéraux tendent à régir l'ensemble de nos pratiques de

1. Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.

production et de commercialisation. Pour mener à bien ce projet de relocalisation dans une République écologique, l'articulation soigneuse est nécessaire entre l'État et les territoires afin de défendre la démarche au sein de la sphère internationale et rompre avec la logique de mise en concurrence des territoires entre eux ; il nous faut remplacer l'économie de compétition par une économie de coopération.

Dans nos sociétés actuelles, culturellement dominées par le mythe libéral de l'autorégulation des marchés et la doxa d'une compétitivité créatrice, les traités de libre-échange ne sont que les termes de l'aliénation des États, des territoires, des communautés, des populations et des individus à l'extraction frénétique de la plus-value par les grandes sociétés transnationales. Relocaliser, repenser les territoires dans une inter-relation entre les différentes composantes du vivant, constitue une reprise de contrôle démocratique, social et écologique par la libération d'espaces de l'emprise néolibérale.

Vers le basculement progressif de production

La République écologique, c'est-à-dire l'ensemble institutionnel, politique et culturel qui orchestrera le changement systémique vers une société écologique, a pour tâche centrale un basculement progressif de production. Pour ce faire, elle devra réagencer les rapports sociaux, environnementaux, économiques et territoriaux qui la conditionnent. Et concilier les relations dynamiques entre trois dimensions :

- internationale, avec la renégociation des traités, les protections à l'importation, les relations d'entraide ;

- nationale, avec la répartition des compétences et des moyens entre l'État et les territoires d'un point de vue aménagement et solidarités ;
- locale, avec l'identification et le soutien aux besoins sociaux, culturels, économiques, écologiques pour leur inscription dans des projets de développement locaux et interterritoriaux.

La primauté à la seule productivité, et donc au profit, a amené mécaniquement le capitalisme à délocaliser les unités de production là où le coût du travail et la fiscalité les favorisent.

Penser la relocalisation et la place des territoires revient à redéfinir une souveraineté et une coopération par rapport au capital et aux technostructures centralisatrices non seulement concernant les conditions de vie quotidiennes des populations mais aussi sur les conséquences à long terme des modalités de production, de distribution et de consommation des biens et des services.

HABITER LA TERRE

Damien Deville

Et si nombre de crises, nombre de précarités pouvaient se résumer à une seule, celle de l'uniformité ?

L'uniformisation que nous subissons depuis plus de deux siècles a modifié en profondeur l'habité des territoires, transformé les valeurs sociales des communautés et des villages, achevé de détruire ce qui pourtant caractérise l'émerveillement quotidien : la capacité de créer des espaces d'émancipation pour les humains comme pour les non-humains. L'oubli des diversités culturelles, naturelles et territoriales a eu tendance à briser la résilience et à limiter les chemins d'émancipation collective.

C'est sûrement à l'échelle des territoires que s'observe le plus facilement cette uniformisation à l'œuvre selon plusieurs facteurs. Depuis la fin du XIX^{e} siècle, la compétitivité et la spécialisation des territoires sont devenues la norme des politiques de développement. L'apogée récent de la métropolisation a fini de concentrer les opportunités dans des « zones » précises au détriment des autres territoires. Dans bien des villages, bien des lieux, les boules de pétanque ne tintent plus, les bières ne trinquent plus et les volets des maisons restent éternellement fermés.

Autre facteur d'uniformisation, le couronnement du capitalisme, réincorporant chaque différence à sa solde.

Bien des peuples, des communautés, des individus ont vu leurs valeurs réinjectées dans les lois du marché. Or le marché fait perdre la relation symbolique aux choses : sans symbole, nous ne sommes rien que des peuples de robots manipulés par le verbe et l'image. Le marché a érodé cette fine compréhension de l'espace nécessaire pour s'adapter, créer et partager.

Enfin, l'histoire de la protection de la nature elle-même a été un outil d'uniformisation et de mise en précarité, car elle s'est inventée autour d'une représentation duale du monde : nature contre culture. Pourtant, ces dernières ont toujours été étroitement liées. Claude Lévi-Strauss disait déjà en son temps qu'opposer l'homme à la nature, c'était opposer un type d'homme à d'autres types d'hommes. Car humains comme non-humains sont fragiles : ils survivent et s'émancipent par la rencontre. Ces rencontres forment des événements qui forgent des histoires, et ces histoires modèlent les sociétés.

Penser la relation à l'autre dans la manière d'habiter la Terre

Ces trois processus d'uniformisation ont en commun leur incapacité à penser la relation à l'autre. Les territoires sont violentés, car nous ne savons pas construire des politiques de développement adaptées aux épaisseurs anthropologiques de chaque lieu. Le capitalisme érode le lien, autre que financier, aux objets et aux lieux. La protection de la nature, pensée dans un rapport dual, forge des barrières entre humains et non-humains là où, paradoxalement, les équilibres écosystémiques se créent par un fin dialogue entre ces deux parties prenantes.

Nous devons repenser nos manières d'habiter la Terre à l'aune de la relation à l'autre. Nous devons nous enraciner, remettre la diversité et les liens au cœur des modèles de développement. Nous devons « atterrir », pour reprendre l'expression du philosophe Bruno Latour. Nous devons contourner cette incapacité démocratique qui nous cloue : la possibilité d'adapter les solutions en fonction des réalités locales.

Trois étapes permettraient de mettre la relation au cœur de la République :

« Voir la relation » : chaque être vivant ayant besoin d'une somme de liens pour s'émanciper, il convient d'assumer ces interdépendances qui nous lient et de mieux valoriser les équilibres qu'elles créent. Cela demande nécessairement de créer un nouveau paradigme. La philosophe Corine Pelluchon[1] propose de forger ainsi un nouvel âge du vivant, où le vivre-ensemble se transforme quotidiennement en un vivre par l'autre et pour l'autre, mettant ainsi sur le devant de la scène nos vulnérabilités et les relations qui permettent de nous y adapter.

« Déployer la relation » : une fois perçue, une fois observée, la relation se travaille au quotidien. Elle demande de nouveaux processus éducatifs, de nouvelles manières d'aménager l'espace et de nouvelles façons de faire démocratie.

« Protéger la relation » à travers de nouvelles formes de politiques nationales. À ce titre, deux options nous semblent particulièrement fécondes. Institutionnaliser d'abord la relation en portant en République les droits de la nature, par exemple le danger d'écocide, un droit à la différence et un droit à la diversité. Pourtant, protéger la relation demande aussi nécessairement des formes de

1. Voir http://corine-pelluchon.fr/

redistribution, car les équilibres relationnels s'inventent avant tout à l'échelle des territoires.
La gestion de la crise sanitaire en France a montré la violence mais également les limites des politiques centralisées. Elles feront très sûrement de la casse : restaurateurs, acteurs de la culture, centres universitaires, petits commerces, quartiers d'étudiants de tout territoire sont soumis aux mêmes politiques gouvernementales. Pourtant, les réalités locales de diffusion du virus sont extrêmement variées. Redonner confiance aux territoires, c'est porter un État qui les accompagne davantage qu'il ne s'y impose.
Désurbaniser la terre, remettre de la diversité paysagère, accueillir populations animales et végétales dans un seul et même lieu. Vivre réellement ensemble. Changer nos manières d'être pour rendre la relation possible devient alors mère d'une nouvelle sagesse : celle de construire enfin une République du vivant, une République de tous les vivants.

POUR UNE RÉVOLUTION ÉCOLOGIQUE DU TRAVAIL

Yves Contassot

> Autant que sur la production et la distribution des richesses, la dictature capitaliste s'exerce sur la « manière » de les produire, sur le « modèle de consommation », sur la « manière de travailler, de penser, de vivre », André Gorz[1].

La révolution industrielle a considérablement modifié les rapports sociaux de production, transformant massivement les artisans et les paysans en salariés, les privant au passage de la propriété des outils et les transformant en simples « ressources » au sein de l'entreprise. L'appellation « ressources humaines » n'est même plus dissimulée. Elle consacre la victoire d'une conception reposant sur la suppression de toute forme de citoyenneté dans l'entreprise, les salariés étant priés de laisser leurs droits avant d'entrer.
La rationalisation tayloriste n'a été qu'une illustration de cette façon de concevoir le travail, considérant qu'une approche scientifique des process permettrait d'accroître de façon inespérée les rendements et surtout les profits, seuls réels moteurs du patronat.
Au fur et à mesure, les droits des travailleur·euses ont été rognés, sauf à de rares moments, au nom de la défense de l'emploi, la crainte du chômage étant instrumentalisée

1. André Gorz, *Stratégie ouvrière et Néocapitalisme*, Seuil, 1964.

pour faire pression. La situation actuelle semble à peine crédible tant elle se caractérise par des inégalités entre détenteurs du capital financier et détenteurs de « l'investissement en travail ».
L'externalisation massive de nombreuses fonctions support, la généralisation progressive de la sous-traitance, le recours à des formes de contrat précaires, à l'autoentrepreneuriat, l'affaiblissement constant des institutions représentatives du personnel, le chantage à la délocalisation, etc., sont autant de reculs pour les salariés. Au nom de la compétitivité supposée, déclencher la croissance et le ruissellement, c'est la lutte pour la recherche de la maximisation du profit au détriment des humains. Cela se traduit aussi par une diminution de la protection sociale, les cotisations ne pouvant faire face aux besoins qui ne font qu'augmenter.

L'effondrement de la citoyenneté dans l'entreprise

Des lois Auroux de 1982 à la loi El Khomri de 2016, combien de renoncements ? Combien de capitulations ? Combien de drames sociaux ?
La révolution numérique et la syndémie de Covid-19 viennent perturber fortement la situation. Sans préparation, dans l'urgence, sans négociation, les rapports sociaux sont bouleversés. Les cadres spatio-temporels sont brisés par le recours massif au télétravail, la socialisation s'effectue virtuellement lors de visioconférences, la frontière entre domicile privé et lieu de production tend à disparaître, les commerces cèdent la place aux plateformes, les syndicats ne peuvent plus communiquer avec les salariés, etc.
L'impact est considérable dans tous les domaines. Il peut être positif pour l'environnement, avec l'arrêt de certaines

activités polluantes (notamment les déplacements aériens), mais les conséquences dans d'autres domaines ne sont pas encore perceptibles même si on peut anticiper des changements gigantesques. La généralisation du télétravail, le recours de plus en plus grand à l'intelligence artificielle, la robotisation industrielle massive vont modifier en profondeur le monde productif.
Si certains espèrent le retour le plus rapide possible à la situation antérieure, la période pourrait au contraire être mise à profit pour avancer vers la République écologique.

Partager la propriété des entreprises

Pour cela il faut oser revenir sur des dogmes libéraux, dont le principal consiste à laisser les seuls détenteurs du capital financier décider de tout au sein des entreprises. S'ils investissent du capital (souvent simplement hérité), il faut leur opposer « l'investissement humain » du travail, qui devrait se traduire par une égalité du pouvoir de décision : choix des biens produits en fonction de leur utilité réelle, de leur impact social et/ou climatique, des conditions de travail – y compris des sous-traitants ou fournisseurs –, de rémunération des actionnaires et des salariés.
La rémunération du capital financier investi doit être limitée dans le temps. Il n'est pas éthique qu'une rente perpétuelle soit versée une fois l'investissement amorti. Le secteur de l'économie sociale et solidaire a démontré la pertinence de cette vision.
Les richesses produites ne sauraient être confisquées, comme actuellement, par la haute hiérarchie et les actionnaires, ce qui implique une règle stricte sur la fourchette maximale d'écarts salariaux.

De même, la réorientation massive de la production intégrant la finitude des ressources de la planète se traduirait par un accroissement considérable des besoins de main-d'œuvre et une réduction aussi importante de la durée du travail.
Le revenu universel d'existence (RUE) trouverait toute sa place et permettrait, entre autres, de reconnaître qu'à côté du travail « productiviste », existent de très nombreuses formes non rémunérées : bénévolat, travail domestique, aidants familiaux, créateurs de lien social. Le RUE remet en question la place du seul travail rémunéré comme source de revenus, comme base de socialisation et de protection sociale.
Enfin, l'entreprise devra assumer et être tenue totalement responsable de ses choix stratégiques, éthiques et écologiques.
L'État, les collectivités locales, les clients ou usagers, seraient bien évidemment associés aux grands choix nationaux et grandes règles du système de production.

Sans démocratie dans l'entreprise, nulle démocratie dans la société

L'aménagement territorial n'est pas indifférent à ces choix économiques, bien au contraire. L'histoire des territoires, de leur développement est intimement liée aux décisions politiques centrales. Depuis les choix de la spécialisation territoriale basée sur les atouts géographiques et culturels jusqu'à la constitution des grands centres multifonctionnels, les pôles de compétitivité, puis la métropolisation, l'emploi local a servi de variable d'ajustement.
L'exemple de Paris, qui concentre à l'excès les emplois de direction tandis que la Seine-Saint-Denis est devenue un département « servant » la région capitale, illustre les

inégalités générées par ces politiques. Or la fierté ouvrière reposait sur le sentiment d'être les porteurs du progrès liant essor de la consommation et bonheur. La désindustrialisation a privé les ouvriers de cette fierté, les a éloignés des structures sociales (syndicats, associations, partis politiques…) et leur a fait perdre l'espoir d'appartenir à un monde et à des territoires communs et partagés.
L'alternative consiste plus que jamais à protéger certains secteurs de l'économie de marché, à stopper la privatisation de fonctions régaliennes ou du secteur public (santé, éducation, police, etc.). Cette politique à instaurer vise à se mettre au service d'intérêts collectifs et non plus particuliers, avec les possibilités d'arbitrages publics et transparents qui sont l'essence même de la chose publique.

L'avenir passe par l'écologie

La République écologique est l'antidote au productivisme destructeur des ressources, au capitalisme dévastateur de l'espèce humaine, à l'autoritarisme antidémocratique, et la révolution écologique du monde du travail en constitue un pilier essentiel. Redéfinir la production réellement utile, réduire l'empreinte sur les ressources naturelles, instaurer un RUE, privilégier la réduction du temps de travail, redonner un vrai pouvoir aux salariés, etc., conduirait progressivement à sortir du productivisme et de l'extractivisme au bénéfice des humains et de la planète.

> « Le principe de réalité devrait nous conduire à admettre qu'en dernière instance, c'est la terre qui est maîtresse de l'espèce humaine et non l'inverse », Alain Supiot[2].

2. Alain Supiot (dir.), *Le Travail XXIe siècle*, Éditions de l'Atelier, 2019.

LA « GUERRE DU FEU » N'AURA PAS LIEU OU COMMENT INVENTER UNE NOUVELLE HISTOIRE ÉNERGÉTIQUE DE FRANCE

Jean-Luc Sallaberry

Dans un pays comme la France, dont la géographie ne permet pas de compter sur des ressources propres qui assoiraient son indépendance au-delà des énergies renouvelables, on se doit sans cesse de repenser la politique énergétique à l'aune des évolutions permises et en adéquation avec la volonté populaire.

Pourtant, repenser ce secteur clé de l'économie française ne peut se faire sans s'approprier les préoccupations des salariés des services publics et des entreprises qui le composent. Au cours des récentes manifestations de salariés d'EDF se trouvant sous la menace d'une réorganisation du groupe avec un objectif à peine voilé de privatisation d'Enedis (gestionnaire de la distribution), ces salariés ont exprimé la proposition réaliste et judicieuse de la mise en place d'un large service public de l'énergie.

Le service public de l'énergie est l'avenir, mais il ne peut rester une incantation

Le scénario d'avenir doit pouvoir allier réalisme et mutation mais également avoir pour objectifs constants la sortie du nucléaire et la lutte contre le réchauffement climatique (baisse des émissions de CO_2). Pour ce faire, l'efficacité énergétique et une évolution du mix vers les énergies renouvelables associées à du stockage sont des leviers incontournables. Notre réseau de distribution d'électricité mais aussi de transport et d'interconnexion avec nos pays voisins doit être adapté aux évolutions futures. La régulation des marchés de l'énergie doit également favoriser cette profonde transition.

Plusieurs scénarios de ce type ont proposé des chemins à suivre avec des variantes, par exemple le scénario de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ou celui de RTE (Réseau public de transport d'électricité). Ces scénarios ne sont pas assez aboutis, ni responsables vis-à-vis de la population. Ils repoussent sans cesse la construction d'une vision sans énergie nucléaire. La proposition persistante d'EDF de construire six nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR devra être refusée. Pour être en phase avec la sortie progressive du nucléaire, il convient de ne pas valider cet investissement mais plutôt de pousser le groupe public à aller massivement vers la production d'énergie renouvelable, en synergie avec des investissements réalisés par d'autres opérateurs d'énergie et des collectivités territoriales.

Il faut planifier cette sortie, même si le temps nécessaire dépasse nos vies pour certains, car pour cette filière, ne pas choisir, c'est tacitement assurer son maintien. Pour ce faire, il faudra être capable de mettre en œuvre plusieurs projets concomitants.

Faire baisser progressivement les consommations

Le premier objectif est de faire baisser progressivement nos consommations énergétiques pour réduire nos besoins

de production mais aussi pour réduire notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger. Il faut sans relâche rappeler qu'une baisse de près de 30 % de nos consommations est possible uniquement par les changements de comportements : appareils en veille, déplacements inutiles supprimés, baisse du surchauffage, lutte contre les passoires thermiques, etc. La mise en œuvre de l'accord COP21 ainsi que l'instabilité de la politique internationale doivent inciter à aller collectivement dans cette direction. D'ici 2050, nous devons faire baisser la consommation d'énergie d'au moins 50 %. De nombreux rapports convergent sur le caractère incontournable de cet objectif. Nous devons prendre des habitudes moins consommatrices et continuer à développer des équipements, véhicules, chauffages plus performants, en veillant aussi à limiter la consommation de l'éclairage public et des serveurs numériques.

Mais, en premier lieu, des économies sont à attendre d'une meilleure isolation thermique des logements : normes ambitieuses pour les logements neufs, bonne technicité des entreprises du bâtiment pour les rénovations. Cette mutation ne pourra pas se faire sans un accompagnement de proximité. Notons qu'il s'agit aussi d'une opportunité à ne pas rater de développer une filière française de compétence dans le bâtiment, et l'occasion aussi de proposer des formations qualifiantes aux artisans et employés du secteur.

Des politiques publiques doivent proposer des méthodologies de changement avec des financements de long terme mobilisant de l'argent public et privé. Ces actions devront s'accompagner d'un processus de sortie de la précarité énergétique pour les millions de familles concernées

notamment par une revalorisation financière importante du chèque énergie et par son usage systématisé.

Sortir des énergies fossiles et du nucléaire

Le deuxième objectif est celui de remplacer notre production d'énergie nucléaire et fossile par une production d'énergie vraiment renouvelable. La fermeture des centrales nucléaires doit être planifiée, la montée en puissance de notre production d'énergie renouvelable et la baisse de nos consommations ne doivent pas être des préalables. Le parc des cinquante-huit réacteurs doit être suivi et diminué progressivement en fonction des contraintes de sécurité. En aucun cas ces réacteurs ne devront être prolongés par des travaux de rénovation. Là encore, une nouvelle filière technologique qualifiante dans le démantèlement des sites peut être attendue.

Les énergies de substitution seront le biogaz, l'hydrogène, l'hydraulique, le solaire, les énergies de la mer, l'éolien terrestre et maritime couplé à du stockage par exemple basé sur la production d'hydrogène vert. En fait, notre transition doit s'assurer que, d'ici 2050, toute notre électricité soit renouvelable et que notre consommation de pétrole et de charbon disparaisse. La production à partir d'éoliennes en mer a très certainement plus d'avenir que sur terre. Cette filière pourrait être plus soutenue en France, et les différents appels d'offres un levier pour ce faire. Toutefois, une politique énergétique européenne aurait toute sa place pour réaliser ce changement de mix, en tirant parti des spécificités géographiques et climatiques des pays membres et en réalisant les infrastructures de transports associées. Là encore, ces investissements seront portés par des financements de long terme publics et privés.

Repenser le modèle de gestion de l'énergie

Les collectivités locales, les autorités organisatrices de la distribution d'énergie et leurs opérateurs locaux sont à même de porter avec efficacité la mutation à entreprendre. Il y a peu de temps, plusieurs métropoles se sont exprimées sur leur souhait de s'impliquer plus massivement dans la transition énergétique. Elles considèrent que les leviers d'actions sont trop étatiques ou trop pilotés par les grands acteurs monopolistiques de l'énergie. Il faut faire évoluer la gouvernance du système énergétique en associant les usagers, les citoyens, les élus qui veulent s'approprier la transition énergétique. La rénovation des bâtiments, la gestion du réseau de distribution, la production d'énergie renouvelable, tout cela doit être modifié, changé, amélioré par la proximité tout en maintenant une péréquation de solidarité entre les territoires. Concernant notre gestionnaire national de la distribution d'électricité Enedis, l'entrée de la Banque des territoires à son capital doit lui permettre de rester un acteur public.

Enfin, pour que ce service public de l'énergie puisse être pensé, élaboré et suivi, il est indispensable que l'État et les collectivités locales maîtrisent les données utiles produites. Il faudra donc créer un service public local de la donnée qui devra être en mesure de récupérer les données énergétiques produites par le secteur privé.

Pour autant, le pilotage de ces politiques locales nécessite une coordination nationale et pas juste un suivi des services de l'État grâce à des indicateurs clés. La méthode par l'incitation qui caractérise le très bon travail de l'Ademe ne suffit pas à créer une rupture dans les comportements résistants. Nous avons maintenant besoin d'une Agence nationale de la transition énergétique qui coordonne ce grand projet national populaire pour lequel la participation citoyenne devra être intégrée. Cette agence s'assurera de la bonne corrélation entre la stratégie engagée de l'État pour la sortie du nucléaire et celles des autres acteurs publics et privés du secteur.

CHAPITRE 5

LA QUESTION DU PARTI… DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE !

L'ÉCOLOGIE QUI VIENT
Frédéric Kalfon

> «Le passé est un prologue», William Shakespeare, *La Tempête*.

> «L'homme vraiment civilisé doit comprendre que son intérêt propre se confond avec l'intérêt de tous et celui de la nature elle-même», Élisée Reclus, 1866.

Partant du constat que l'écologie politique est une pensée mal connue et mal comprise dans les sphères militantes et *a fortiori* au-delà, peut-être est-il nécessaire d'expliquer sa résurgence au moment où se tissent les alliances et les toiles politiques des prochaines décennies. Il est impérieux de revenir avec quelques détails sur les raisons de ce que d'aucuns ont pu appeler «l'inévitable dépassement des anciens courants progressistes» (social-démocrate, communiste, étatiste). Il faut donc essayer d'expliquer et de partager, humblement, pourquoi et comment l'écologie politique peut être une évolution darwinienne de ce que fut la gauche, car, sans être l'idéologie la plus forte, elle est celle qui aujourd'hui pense le changement et les menaces communes et qui, de ce fait, présente la seule réponse sérieuse face à l'avancée réactionnaire.
Le défi social qui a vu aux XIX^{e} et XX^{e} siècles, jusque dans les années 1980, nos sociétés occidentales produire pour

sortir de la misère, a basculé, une fois atteint son apogée, dans un défi écologique. La croissance économique comme seul indicateur de développement détruit désormais la planète, ses habitants et les conditions qui permettent d'y vivre. Dans les années 1980, le néolibéralisme a anéanti l'édifice roosevelto-keynésien des années 1940 et a installé le marché unique global comme seul cadre de la vie des humains et du vivant, comme usine totale générant croissances, financiarisations, extractions, prédations, destructions, et ce, sur un mode exponentiel.

> « Produire de la croissance économique ne revient pas à produire de la démocratie », Martha Craven Nussbaum[1].

L'identification de ce défi écologique a mis du temps à s'opérer, tant la partie dominante du camp progressiste était liée au productivisme et à la gestion de ses dividendes. Le glissement des social-démocraties vers le social-libéralisme est aussi à comprendre comme une défense « corporatiste » de la rente productiviste.
Quoi qu'il en soit, le combat entre le capital – avec l'exploitation indispensable lui assurant des profits – et le reste de l'humanité a bougé d'axe du fait de l'évolution même du capitalisme. Ce n'est plus seulement le prolétariat qui est l'acteur de l'histoire, en tant que sujet de l'exploitation, mais l'humanité tout entière, animaux et nature compris.
Le défi écologique a mis du temps à devenir le cœur de la bataille de l'émancipation sociale, car la dichotomie entre la nature et la culture a longtemps été maintenue par une partie des écologistes, voulant préserver « à côté » de

1. Martha Craven Nussbaum, *Les Émotions démocratiques : comment former le citoyen du XXIe siècle ?*, Climats, 2011.

la société de consommation des espaces protégés, vierges, inexploités, une nature perdue.
Mais quand le marché est devenu la société, quand, pour reprendre Karl Marx dans *Die Grundrisse*, non seulement la subsomption réelle du capital s'est opérée, c'est-à-dire lorsque le capitalisme ne s'est plus contenté de s'approprier le produit du travail, mais lorsque le travail a été aménagé en vue de la production de plus-value, et plus encore selon Toni Negri, lorsque cette subsomption est devenue totale et que le capital a conquis un pouvoir totalitaire et généralisé sur le social, alors, à ce moment-là, au terme du fordisme, des Trente Glorieuses, du *Wirtschaftswunder*, de la révolution néolibérale mondialisée et de l'entrée dans l'ère digitale, le rapport direct, organique entre l'économie et le vivant ne pouvait plus être nié. Ce constat s'est amplifié dans le dernier quart du XXe siècle, au-delà de l'analyse des opéraïstes, avec l'émergence de la Chine. Entre 1975, les « quatre modernisations » de Zhou Enlai et la situation actuelle quasi hégémonique de ce pays guidé par un capitalisme d'état totalitaire, ultra pollueur et prédateur dans « le monde usine », l'ensemble des présupposés du capitalisme moderne a changé.

La voie écologique

Nous sommes dans ce moment où les accompagnateurs du productivisme, eu égard à la cupidité débridée des capitalistes, n'ont plus rien à redistribuer en valeur que pénuries et désertifications, et où les environnementalistes, sauf égoïsme bourgeois, ne peuvent plus soutenir que l'écologie n'est pas, avant tout, un processus de résistance sociale.

Nous sommes dans le temps de l'écologie politique, c'est-à-dire dans le moment d'une conscience de l'interdépendance/solidarité entre les écosystèmes et du double impératif de préservation de nos conditions d'existence aussi bien matérielles que sociales.
L'écologie politique est une perception holistique qui relie nature et culture, local et global, et affirme la résonance des sphères technologiques, écologiques, économiques, politiques et sociales tout en respectant leur autonomie.

> « Parce qu'elle place le bien commun au centre de la réflexion et de l'action politique, l'écologie politique promeut une approche globale des phénomènes », Philippe Meirieu[2].

C'est dans cette postmodernité intégrant à la fois les limites du progrès technico-économique, les limites démocratiques, écologiques et l'irréversible globalité des échanges qu'il faut reposer, avec André Gorz, la proposition révolutionnaire de sortie du productivisme capitaliste et de la dérégulation libérale tout en affirmant l'autonomie individuelle et la solidarité sociale. Cette approche s'illustre, concernant la production, par la proposition du revenu universel, entendu ici comme une sortie progressive du salariat, du travail subi ou raréfié vers un travail choisi et articulé, avec des coopératives indépendantes. Cette option, qui s'appuie sur le fait que, selon l'Insee, 35 % des revenus en France sont désormais non-salariés, a montré sa pertinence à la fois décentralisée et dématérialisée durant la crise sanitaire que nous avons traversée.

2. Philippe Meirieu, *Les Émotions démocratiques : Pourquoi je me suis engagé dans l'écologie politique*, Mediapart, 2009.

L'écologie politique illustre à travers cette proposition sa capacité à articuler l'ère numérique (travail immatériel, automation et économie algorithmique), la politique écologiste (relocalisation de l'économie, réhabilitation du territoire) et le développement humain (disparition des rapports de domination). Elle pose aussi et surtout la critique concrète de la mondialisation, en apportant à ce qui constitue le point de cassure entre la gauche et le peuple, des réponses simples : faire revivre une activité propre et de nouveaux emplois avec la relocalisation écologique. À partir de cette réappropriation du territoire, du sens, de la production et du besoin par le refus du consumérisme, l'écologie politique façonne un nouvel imaginaire qui n'a rien à voir avec un retour « à l'état de nature » même fétichisé, mais qui, au contraire, installe les conditions d'un avenir viable et d'un monde de paix.
Pourtant, il existe un impératif existentiel à l'écologie politique contemporaine : l'urgence. Cette urgence écologique a toujours été consubstantielle, depuis 150 ans, des dérèglements initiés par la Révolution industrielle, mais les contraintes environnementales croissantes nous obligent à penser dans la courte durée. L'écologie politique doit produire une proposition qui associe les temporalités écologiques et politiques et le cumul des urgences naturelle, sociale et démocratique. Il lui faut énoncer le projet, la vision politique et donc faire partager ou adopter des politiques publiques locales et globales pouvant permettre le prolongement de l'expérience humaine en tenant compte d'un délai limité, ce qui pose un immense défi démocratique.
La conscience collective des modifications radicales de nos conditions de vie valide l'intuition fondamentale de

l'écologie politique, que les humains sont dépendants des interactions qu'ils mettent en place avec les milieux naturels, illustrée tragiquement par la zoonose planétaire de Covid-19.
Ce surgissement commence à trouver sa traduction politique dans la conquête de nombreux exécutifs locaux en France et des responsabilités gouvernementales en Europe. Cette proposition est d'autant plus en phase avec l'époque que son matérialisme concret, structurant une dialectique entre la négativité des périodes précédentes et actuelles, et la positivité nécessaire des solutions écologiques s'appuie sur la pluralité des systèmes pour une sortie du capitalisme. Celle-ci se traduit par le travail indépendant (revenu universel, coopératives), la gratuité (numérique, biens communs), la relocalisation (circuits courts, valorisation des savoir-faire, éco-conditionnalité, coopératives), les secteurs protégés ou régulés (services publics, santé, agriculture, eau, etc.).

> « L'obligation faite à l'homme de dominer la nature découle directement de la domination de l'homme sur l'homme », Murray Bookchin[3].

L'écologie politique contient également une rupture éthique dans la façon de faire de la politique, de par sa volonté de rompre avec tous les rapports de domination, ce qui résonne avec le rejet de plus en plus massif de la délégation du pouvoir et de la dictature des majorités. La demande de refondation démocratique de notre système politique s'exprime dans l'affirmation du rapport entre le

3. Murray Bookchin, *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, Écosociété, 2016.

local et le global/national/européen, dans la volonté de participation citoyenne (non experte) aux décisions et dans la revendication de prise en compte des minorités entre deux votes rituels.
La crise de la représentativité trouve dans la proposition écologiste, une occasion de participer aux décisions, à l'élaboration et à la réalisation des projets ; cela s'entend dans la Cité et dans l'entreprise.
C'est en ce sens que l'écologie politique représente une évolution culturelle et implique la constitution d'une intelligence collective. Elle ne vise pas la défense de la nature en soi, mais s'inscrit dans la continuité historique de l'émancipation humaine en termes de liberté, de justice, de solidarité, de savoir.

> « Il n'y a pas de passagers sur le vaisseau Terre, il n'y a que des membres de l'équipage », Marshall McLuhan.

Se pose alors la question, ici en France et partout ailleurs, de donner urgemment à l'écologie politique le vaisseau robuste qui lui permettra de rallier les exécutifs, les positions décisionnelles pour changer le cours de l'histoire : la question du parti. En France, dans la séquence, se joue un épisode crucial de l'évolution du camp progressiste. Les éléments évoqués précédemment ont commencé, doucement, à infuser les anciennes forces issues de l'âge d'or du productivisme. Les socialistes, les radicaux, les communistes, les souverainistes, égarés dans la défense de leurs rentes cogestionnaires ou tribunitiennes sont réduits à la portion congrue électorale et essaient d'intégrer l'écologie dans leur vieux OS (*Operating System*). Pour les socio-libéraux greenwashés, ce sera la « social-écologie », pour les anciens

communistes, l'énigmatique « écommunisme » ou pour les étatistes la « planification écologique ».
De leur côté, les écologistes, les Verts, bien qu'ayant des pratiques démocratiques avérées, peinent à sortir pleinement de l'environnementalisme et, surtout, de la culture de contre-pouvoir où l'expertise thématique se suffisait à elle-même. L'ensemble des acteurs de la gauche a conscience du nécessaire dépassement pour forger la nouvelle force progressiste intégrant l'écologie, mais avec des priorisations culturelles différentes.
Pour les promoteurs de l'écologie politique, deux enjeux démocratiques se dressent devant eux. D'abord tracer une voie qui se démarque radicalement des continuités socio-démocrates, socio-libérales, étatistes ou souveraino-autoritaires. Cette singularité implique tout particulièrement une remise en cause d'ordre culturel autant que socio-économique du rôle de l'État et des machines technico-administratives confisquant « le domaine public au profit d'appareils techniques qui symbolisent la violation par le capital et par l'État du droit des individus à déterminer eux-mêmes leur façon de vivre ensemble, de produire et de consommer », comme l'écrit en 1992 André Gorz dans l'article « L'écologie politique entre expertocratie et autolimitation » (*Actuel Marx*, n° 12). Cette critique oblige à redéfinir, dans un souci d'efficacité, les instruments à disposition de l'État en termes de sensibilisation, de réglementation, d'ingénierie économique pour réduire ou supprimer les externalités. Le deuxième enjeu consiste à imaginer un parti qui équilibre l'autonomie individuelle et la force collective sans reproduire les pratiques de captations électoralistes qui minent l'engagement citoyen, dissolvent toute vie démocratique interne et découragent les

portions les plus discriminées de nos sociétés de se battre, sinon contre les partis eux-mêmes.

> « Peut-être que le plus grand échec des mouvements de révolution sociale (je fais en particulier référence à la gauche, aux groupes d'écologie radicale et aux organisations qui prétendent parler au nom des personnes opprimées) est de ne pas avoir su développer une forme politique capable de porter le peuple au-delà des limites du système actuel. De nos jours, la politique se résume à une course aux mandats électoraux, où des partis hiérarchisés et bureaucratiques se battent à coup de programmes de "justice sociale" ineptes qu'ils brandissent à chaque campagne pour capter un électorat quelconque. Une fois aux affaires, leurs programmes dégénèrent en autant de compromis », Murray Bookchin[4].

Ces possibilités se placent au cœur d'un chaos engendré par l'effondrement de la gauche française, d'où émergent, nous l'avons vu, trois ensembles possibles : les continuités cogestionnaires à tendances sociales-libérales, celles étatistes à tendances autoritaristes et une nouvelle voie, radicalement écologiste.
Ceux qui dirigent le Parti socialiste savent que, sans un apport « écologiste », leurs efforts pour solder la social-démocratie seront vains. Le rapport sur l'écologie, dirigé par Boris Vallaud et récemment diffusé, constitue, sur un mode « transition écologique d'accompagnement », une main tendue à une partie des écologistes pour construire le courant « social-écologie » de la recomposition.

4. Murray Bookchin, *La Révolution à venir. Les Assemblées populaires et la promesse de la démocratie directe*, Agone, 2021.

Cette option politique, qui s'appuie sur plus de régulation des marchés, un partage des ressources, de nouvelles règles internationales et des arbitrages entre les investissements publics et privés est partagée par plusieurs partis verts européens. En particulier en Allemagne, avec Annalena Baerbock, potentielle future chancelière, qui peut se résumer par une position très européenne, tournée vers l'économie de marché, ni de droite ni de gauche, susceptible de valider une politique austéritaire réorientée écologiquement, ouverte aux coalitions avec la droite, autrement dit, un potentiel capitalisme vert.

Cette approche existe en France, mais est minoritaire au sein d'Europe Écologie Les Verts, et est plutôt l'apanage de micropartis satellites. Cependant, la composition sociologique de ce parti ces trois dernières années, avec l'intégration massive de nouveaux adhérent·es, très jeunes, avec une faible culture politique mais très engagé·es dans les luttes sur le climat, a fortement évolué. Cette mutation sociologique rend la tentation transversale d'alliances contractuelles avec le centre justifiée principalement par l'urgence climatique possible et, avec elle, le risque de fractures dans le courant écologiste.

Dans le même temps, les postmarxistes de la France insoumise entendent radicaliser la démocratie en redonnant à l'État un pouvoir culturel et politique et en organisant la « planification écologique » censée orchestrer centralement les phases de la transition écologique et la sortie de l'économie de marché. Pour structurer la construction de la force populiste par le biais de la souveraineté démocratique et nationale, ils misent sur la capacité populaire à réagir affectivement à l'autoritarisme et au mondialisme des biopouvoirs qui, comme l'écrivait

Michel Foucault, « ne régentent plus des territoires mais la vie des individus ».

L'écologie est appréhendée par eux comme un « activateur d'imaginaire démocratique », comme un outil de protection contre le capital et ses alliés au sein de l'État.

> « C'est quand s'opère une jonction entre les idées et les affects que les idées acquièrent du pouvoir », Chantal Mouffe[5].

La récente campagne de la France insoumise sur la constitutionnalisation du droit à l'eau est de ce point de vue exemplaire : inopérante au niveau juridique, mais utile pour faire réagir la population sur un sujet structuré par l'affect contre le gouvernement et les sociétés capitalistes. Le rejet de la croissance et d'un certain productivisme, du fait que ceux-ci ne constituent plus une protection, comme dans la période précédente, mais un danger, sert ici la stratégie populiste de lutte des classes et de renversement de l'ordre libéral. Reste que cette exigence de radicalisation démocratique n'est limitée que par la seule volonté du leader charismatique, portant en son sein les germes de l'autoritarisme.

La création d'un grand parti de l'écologie politique

Face à ces deux options « pavloviennes » issues des courants historiques de la gauche française, la création d'un grand parti de l'écologie politique, non autoritaire, européen et paneuropéen, républicain et fédéraliste, prônant la rupture avec le productivisme, l'interdépendance de l'humain et la nature, le respect des minorités et des différences, la pluralité des formes alternatives de production, établissant

5. Chantal Mouffe, *Pour un populisme de gauche*, Albin Michel, 2018.

des communs non étatiques et non privés où les ressources sont gérées collectivement, constitue une troisième voie dans l'inévitable processus de recomposition.

Le socle de cette nouvelle force est à chercher au sein du mouvement écologiste actuel, des partis écologistes, du pôle écologiste en construction, des associations, des mobilisations, du pôle citoyen, des citoyen·nes prêt·es à s'engager et des victimes des dominations virilistes, industrialistes, travaillistes, colonialistes, des résistant·es de l'internationalisme.

Ce dépassement n'a de sens que s'il naît d'écologistes se réclamant de l'écologie politique ou de l'écologie sociale et donc du dépassement du contrat social libéral. L'hybridation avec les fractions en rupture de la social-démocratie ou du marxisme se fracassent fatalement sur la question du rapport au pouvoir et à la démocratie. Mais plus encore, la ligne de fracture s'opère entre celles et ceux qui rompent drastiquement avec le capitalisme sous toutes ses formes, y compris d'État, et les autres, qui voudraient « aménager », « réguler », « écologiser », comme si la fable russe du scorpion et de la grenouille traversant une rivière ne hantait pas les nuits des réformistes.

Fredric Jameson, dans *Le Postmodernisme ou la logique culturelle du capitalisme tardif*[6], écrit « qu'il est plus facile d'imaginer une fin du monde que celle du capitalisme », pourtant non seulement la réaffirmation de cette rupture constitue la clé de voûte culturelle de l'écologie politique, mais la proposition structurée du programme de transition en forme les piliers.

L'entropie de l'économie capitaliste, consumériste, productiviste, croissantiste peut être représentée comme un

6. Fredric Jameson, *Le Postmodernisme ou la logique culturelle du capitalisme tardif*, ENSBA, 2007.

transit qui recompose, après avoir consommé, en produisant des déchets, des ressources dont la plupart ne sont pas renouvelables. Ce mécanisme rapproché des concepts récents de finitude des matières premières et de dérèglement climatique conduit irrémédiablement à une extinction précédée d'une agonie de masse. L'enjeu culturel de la sortie du capitalisme réside dans le remplacement du scénario de l'effondrement par celui de la transition en évitant le retour « au règne de l'obscurité ».

L'économie écologique pose la question la plus importante, du point de vue anthropologique : créer des systèmes d'incitation et des mécanismes d'échanges pour que s'opère un changement non seulement de comportement, mais aussi de rationalité pour l'ensemble de la population, y compris les opérateurs conscients ou inconscients du capitalisme. De la réponse dépend le basculement des pouvoirs et des peuples vers des systèmes totalitaires de gestion des pénuries et, plus largement, des crises systémiques.

Face à la réaction

> « Une bonne partie de l'antifascisme d'aujourd'hui, ou du moins ce qu'on appelle antifascisme, est soit naïf et stupide, soit prétextuel et de mauvaise foi. En effet, il combat, ou fait semblant de combattre, un phénomène mort et enterré, archéologique qui ne peut plus faire peur à personne. C'est en sorte un antifascisme de tout confort et de tout repos. Je suis profondément convaincu que le vrai fascisme est ce que les sociologues ont trop gentiment nommé la société de consommation, définition qui paraît inoffensive et purement indicative. Il n'en est rien. Si l'on observe bien la réalité, et surtout si l'on sait lire dans les objets, le paysage,

> l'urbanisme et surtout les hommes, on voit que les résultats de cette insouciante société de consommation sont eux-mêmes les résultats d'une dictature, d'un fascisme pur et simple », Pier Paolo Pasolini[7].

L'écologie politique et sa prochaine incarnation partidaire seront les seules réponses possibles et les seuls remparts face à l'extrême droite et, plus largement, à la réaction politique. En effet, cette pensée est la seule à opposer aux biopouvoirs, c'est-à-dire à un capitalisme à qui aucun aspect de la vie n'échappe, une vision holistique, intersectionnelle, connectant l'ensemble des sphères du vivant, se plaçant au même niveau de globalité. Le monde de ce début du XXIe siècle est en mouvement, en constante accélération. D'une certaine façon, la révolution néolibérale, conformément à sa mystique schumpétérienne, a « réveillé le dragon » et a emballé les processus géologiques et productifs en sommeil.

La mondialisation, la révolution digitale, l'avènement de la vitesse instantanée, la consumation globale, la formalisation multipolaire d'empires rétrogrades, la victoire sans partage de la valeur d'échange, donc de la concurrence de tous avec tous, la « managérisation » des administrations et des services publics, le tout sans contrôle, sans limitation, sans alternative imaginable, ont plongé l'humanité dans une frénésie permanente. Cette mécanique autoporteuse, tel le Moloch, brûle les sacrifiés pour la seule perpétuation de son culte avec comme credo, le thatchérien *« There Is No Alternative »*. Comme l'écrit Barbara Stiegler dans l'ouvrage *« Il faut s'adapter[8] »* : « Les hommes doivent s'adapter à la

7. Pier Paolo Pasolini, *Écrits corsaires*, Flammarion, 2018 (Nouvelle édition).
8. Barbara Stiegler, *« Il faut s'adapter ». Sur un nouvel impératif politique*,

nouvelle réalité née d'une loi d'airain de l'histoire qu'est le capitalisme mondialisé. »

La destruction, la cruauté et la violence libérées depuis quarante ans produisent sans discontinuer des mutations, des « adaptations » dont 99 % de la population ne possèdent ni la clé du sens, ni la capacité de les maîtriser.

La plupart des humains subissent un triple processus d'« annihilation », de « fragmentation » et d'« assèchement » de leur personnalité. « C'est le rapport de la subjectivité avec son extériorité – qu'elle soit sociale, animale, végétale, cosmique – qui se trouve ainsi compromis dans une sorte de mouvement général d'implosion et d'infantilisation régressive », écrit Félix Guattari dans *Les Trois Écologies*[9]. Hartmut Rosa, philosophe et sociologue allemand, dans *Aliénation et Accélération*[10], montre que, dans nos sociétés modernes démocratiques et capitalistes qui ne tiennent en équilibre que dans l'accroissement et le changement permanent, se produit, de façon systémique et sans que personne ne puisse y échapper, un phénomène de désappropriation subjective de notre rapport au monde. Face à cet assujettissement, tous les anciens récits progressistes, y compris modérés, réformistes ou même bourgeois se sont retrouvés dévalués, dépassés sur leurs propres terrains de la subjectivité, de l'évolution et du progrès. Les seuls discours qui ont survécu au laminoir psychique sont ceux des mondes d'avant la fracture, des mondes anciens, fantasmés, religieux, classistes, nationalistes, patriarcaux. Des mondes qui, tout archaïques qu'ils furent, avaient un sens, une cohérence, une finitude et une violence, éléments d'une morale pratique de résistance.

Gallimard, 2019.
9. Félix Guattari, *Les Trois Écologies*, Éditions Galilée, 1989.
10. Hartmut Rosa, *Vers une critique de la modernité tardive*, La Découverte, 2014.

> « Tous ces moments se perdront dans le temps… comme… les larmes dans la pluie… Il est temps de mourir », Roy Batty (Rutger Hauer) dans *Blade Runner*[11].

Voilà pourquoi la gauche est inopérante. Sa « volonté de changement » n'a pas de réalité dans un environnement global où les changements sont permanents, moteurs aveugles des marchés financiers. Face à l'entropie capitaliste et son degré d'imprédictibilité aliénant, la réaction semble à beaucoup une butée plus frontale que le progressisme. C'est pourquoi seule une évolution systémique radicale visant la reconstruction complète d'un sens au modèle de développement, c'est-à-dire la réinstauration d'un équilibre dynamique, peut rivaliser avec les récits rétrogrades pour briser l'irréversibilité.

> « À la tactique des accords de compromis, le fascisme oppose le projet de réalisation de toutes les forces de la bourgeoisie dans un seul organisme politique, contrôlé par une centrale unique, qui devrait diriger simultanément le parti, le gouvernement et l'État », Maria-Antonietta Macciocchi[12].

Ce qui va « faire la différence », pour « parler » à celles et ceux qui écoutent les chants du passé prétendument glorieux ou protecteurs, ou qui n'écoutent plus rien ni personne et qui subissent l'impératif libéral du changement, c'est le message de « reprise de contrôle ». Or, le fond ontologique de l'écologie politique, c'est la réappropriation de la conscience du

11. Ridley Scott, *Blade Runner*, Warner Bros, 1982.
12. Maria-Antonietta Macciocchi, *Éléments pour une analyse du fascisme*, 10/18, 1976.

monde, de ses équilibres vitaux et la protection du vivant (en premier lieu de l'humain) dans sa diversité et donc dans sa créativité. La rupture au niveau planétaire, avec la barbarie productiviste, incluant des solidarités sociales, culturelles, technologiques, internationales porte la puissance révolutionnaire d'un récit systémique, d'une nouvelle organisation harmonieuse et équilibrée de la société.
Pour lutter contre le basculement réactionnaire, il nous faut articuler le récit d'espérance, la force opérationnelle de mise en œuvre et les propositions concrètes. Nous ne pouvons laisser une vision court-termiste et paniquarde d'une union de compromis affadir le message de rupture, sans quoi il sera inaudible ou récupéré. L'attraction du désastre et simplement sa perspective placent la critique écologique du capitalisme face à sa responsabilité historique : la dépolitisation, l'abstention de masse, le repli nostalgique ou nationaliste du peuple, l'oblige à se déployer au cœur du mouvement populaire et, par là même, à le reconstruire.

D'une faiblesse, une force

C'est en prenant la tête de la réorientation de la production, de la refondation de la République, de la destruction des processus de domination, de la revalorisation de l'éducation populaire émancipatrice que l'écologie politique va pouvoir faire comprendre le lien entre toutes les dominations et l'impossibilité de fractionner le combat. Il lui faudra expliquer comment et à quel rythme, elle entend « décarboner » l'État, serviteur des intérêts du capitalisme financier principalement extractiviste.
Cette nouvelle force de l'écologie politique doit sans attendre porter des propositions qui répondent aux

déclassements, aux angoisses, aux douleurs, aux maladies de la majorité de la population.

- Organiser une relocalisation des industries éco-conditionnées à partir des besoins locaux.
- Instaurer un revenu garanti adapté aux nouvelles formes de production dans une perspective d'émancipation face au travail subi et raréfié.
- Affirmer les conditions d'existence dans une société multiculturelle, en termes de mixité sociale, ethnique, culturelle et d'accueil des nouveaux venus.
- Construire une intégration politique fédérale au niveau européen qui s'appuie plus sur les régions que sur les États.
- Refonder une République inclusive et féministe, honnête avec son histoire et intransigeante sur l'éradication des dominations et des injustices.
- Redéfinir la valeur de l'utilité sociale, d'un point de vue fiscal et salarial.
- Façonner un nouvel outil agricole non industriel fondé sur les besoins, les cycles et les ressources, le bien-être des producteur·trices et la santé des consommateur·trices.
- Donner un statut juridique à la nature.
- Repenser les régimes de production et les conditions d'engagement des producteur·trices.
- Dispenser une éducation universelle, qui s'appuie sur la science et qui soit tournée vers le futur.
- Réexaminer la dialectique citoyenne entre le besoin permanent de sécurité et les aspirations toujours plus grandes de libertés individuelles.

Seules, aujourd'hui, l'écologie politique et sa forme institutionnelle (la République écologique) peuvent déclencher le récit émancipateur capable de dépasser le fétichisme

marchand et la nostalgie rédemptrice. La priorité face à l'extrême droite ne réside donc pas dans un front forcément submersible, mais dans la création d'un rapport de force social, radical, organisé et crédible. La société écologique doit être la boussole de l'humanité. Affirmer cette nouvelle force centrale, c'est faire émerger le pivot d'un bloc politique antiréactionnaire et révolutionnaire, sans lequel aucun rapprochement durable n'est possible, aucune possibilité de rupture n'est envisageable.

Les urgences de notre société nous pressent d'agir. La reconstitution d'une gauche récursive simplement écologisée nous oblige à bouger vite. L'imminence du retour de l'austérité néolibérale post-crise sanitaire, voire l'avènement d'un fascisme pseudo-républicain, sans parler de l'urgence climatique, nous commandent de lancer la création de cette nouvelle force sans tarder.

Il nous faut faire d'une pierre deux coups : installer l'écologie politique au cœur de la recomposition du camp progressiste par la proposition d'un nouveau parti, force propulsive des prochaines décades, mais également utiliser cette dynamique, cet appel d'air au service du ou de la candidat·e écologiste à la prochaine élection présidentielle issue de la primaire pour polariser les débats.

La première étape de ce processus pourrait être la mise en œuvre d'un réseau de comités de soutien partout en France avec un nom identifié, non seulement pour « lancer » la candidature mais également pour construire le projet, le mécanisme de la constituante pour le passage à la République écologique. Cette force concourrait aussi à la construction de la coalition de toutes les forces citoyennes, de gauche, de l'écologie et ainsi qu'à la désignation des candidatures communes aux élections législatives.

C'est au milieu de la tempête et d'heures sombres et confuses, telles que nous les vivons, que l'on doit puiser les ressources pour imaginer l'avenir qui vient, l'autre chemin, l'espoir, l'Histoire. Résister n'est plus suffisant, il faut créer.

> « Les amoureux et les fous ont des cerveaux bouillants, des fantaisies visionnaires qui perçoivent ce que la froide raison ne pourra jamais comprendre », William Shakespeare, *La Tempête*.

Remerciements

En ce début de siècle marqué par les crises, nous avons choisi, avec notre association, de prendre part à l'élaboration politique du récit de l'avenir commun de l'humanité et de la Terre en animant le débat public grâce à un cycle de séminaires ouverts (en visio). Articulés autour des points nodaux de la construction de la « République écologique » que nous appelons de nos vœux, les thèmes font appel aux valeurs et principes fondamentaux de l'écologie et de la gauche ainsi qu'à leur évolution et affirmation dans le monde qui vient.
Grâce aux nombreuses personnalités de talent, reconnues dans des domaines très divers, qui ont bien voulu contribuer à alimenter notre propos, et pour certain·es à rédiger des textes, nous pouvons aujourd'hui publier cet ouvrage.
Qu'elles soient toutes et tous infiniment remerciées.

Séminaires et intervenants (cycle 2021)

Janvier 2021 : « Poser les bases de la réflexion, première analyse politique »

- Rémi LEFEBVRE : sociologue, politiste, enseignant à l'IEP Lille, spécialiste des partis politiques, du pouvoir local et des mobilisations électorales.
- Claire LEJEUNE : militante écologiste, ancienne co-secrétaire fédérale des Jeunes écologistes et cofondatrice du mouvement Résilience commune, engagée à EELV.

Février 2021 : « Mutation dans les territoires et relocalisation »

- Amélie CANONNE : juriste, présidente de l'AITEC (Association internationale des techniciens, experts et chercheurs). Ancienne déléguée générale d'Attac et membre du collectif Stop Tafta-TTIP. Contributrice du *Ce qui dépend de nous. Manifeste pour une relocalisation écologique et solidaire* (Les liens qui libèrent, 2020).
- Guillaume GONTARD : sénateur de l'Isère depuis 2017 et président du groupe écologiste, solidarité et territoires au Sénat, ancien maire du Percy, architecte.

Mars 2021 : « Migrations et société multiculturelle »

- Esther BENBASSA : sénatrice EELV depuis 2011, universitaire, directrice d'études émérite à l'EPHE (Sorbonne), spécialiste de l'histoire du peuple juif et des minorités. Favorable au dialogue judéo-musulman, elle est engagée dans la lutte contre le racisme et les discriminations.
- Rachid BENZINE : chercheur associé au Fonds Paul Ricœur. Dernier roman paru : *Dans les yeux du ciel* (Seuil, 2020).
- Violaine HUSSON : responsable nationale des questions « genre et protection » à La Cimade.

Merci à Fodé, Moussa, Rosine, Rafiou, Alberd et Giorgi, élèves du lycée Emile-Combes de Bègles, « mineurs non accompagnés » qui ont accepté de nous livrer leur témoignage ainsi qu'à Eliasse (Soulbeats Music Production) pour sa musique.

Avril 2021 : « Pour une santé en commun »

- Valérie CABANES : juriste internationaliste, écologiste et essayiste. Spécialiste du crime d'écocide et des droits de la nature, cofondatrice de l'association Notre affaire à tous, et autrice de *Un nouveau droit pour la Terre* (Seuil, 2016) et *Homo natura* (Buchet-Chastel, 2017).
- Caroline IZAMBERT : historienne, directrice plaidoyer de Aides.
- André GRIMALDI : médecin, professeur émérite de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière (Paris), auteur de nombreux ouvrages dont *Manifeste pour une santé égalitaire et solidaire*, avec Olivier Lyon-Caen (Éditions Odile Jacob, 2011).

Mai 2021 : La République du vivant

- Nathalie BLANC : géographe, artiste, directrice de recherche au CNRS, spécialiste des mobilisations environnementales, de l'esthétique environnementale et de la nature en ville.
- Damien DEVILLE : géographe, docteur en anthropologie de la nature, représentant national des territoires à EELV, coprésident de l'Archipel des Alizées.
- Philippe MEIRIEU : enseignant, militant pédagogique et écologiste. Il a mené de nombreuses recherches en éducation, sur les apprentissages, le rôle de l'école et les questions d'éthique éducative.

Les vidéos des séminaires sont à retrouver sur le site de l'association : **https://sites.google.com/view/convention-republique-ecolo/accueil**
(Élaborer la République écologique)

Le prochain cycle de séminaires est en préparation, il portera sur les sujets régaliens et économiques.

L'association Convention pour une République écologique (CRE) a permis de constituer et d'animer le collectif qui a produit ce Propos auquel ont participé avec enthousiasme, constance et tout le sérieux requis, pour la préparation et l'animation des séminaires ainsi que pour la rédaction des textes, la coordination et la direction du projet :

Préparation et animation des séminaires

- Corinne ACHERIAUX : infirmière, militante de la défense de l'hôpital public et de la santé publique, ancienne élue municipale de Cébazat (63).
- Marie-France GEORGE : bénévole à La Cimade.
- Reine GUYS : artiste performeuse et responsable d'association, membre du Collectif national de Génération·s.
- Annie PRADOUX : citoyenne engagée dans les luttes contre les inégalités et les dominations.
- Joëlle RABAGLIA : prestataire en organisation et animation événementiel, chargée de clientèle bancaire, membre de la Primaire populaire.
- Gilles RAGUIN : médecin infectiologue, expert de santé globale, ancien membre de Génération·s.
- Stéphane SAUBUSSE : proviseur adjoint de lycée, militant écologiste à EELV.

Comité de rédaction

- Claire MONOD (direction d'ouvrage) : militante écologiste, conseillère régionale en Île-de-France (2017-2021), coordinatrice nationale de Génération·s (2018-2020), architecte urbaniste.
- Frédéric KALFON (direction d'ouvrage) : militant écologiste, ancien membre du Collectif national de Génération·s, adhérent EELV. Directeur de création, consultant en transformation et stratégie digitale et RSE ;
- Alice BRAUNS : paysagiste, militante climat.
- Yves CONTASSOT : président de l'association Convention pour une République écologique, militant écologiste, conseiller de Paris (2001-2020).
- Isabelle COURADIN : écologue et chargée de mission environnement, membre du Collectif national de Génération·s (2018-2021).
- Bernard DROBENKO : professeur émérite des universités ULCO, citoyen engagé. Dernier ouvrage paru : *Plaidoyer pour le vivant* (St Honoré éditions, 2021).
- Jean-Noël LAFAILLE : directeur informatique, coordination du projet, organisation.
- Marie MOTTO-ROS : enseignante, militante de l'éducation populaire.
- Jean-Luc SALLABERRY : expert des services publics pour la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), humaniste et militant associatif, membre du Collectif national de Génération·s.
- Catherine SONNET : Membre de la Convention pour une République écologique.

LA CONVENTION POUR UNE RÉPUBLIQUE ÉCOLOGIQUE !

Association loi 1901

Notre avenir dépend de notre capacité à poursuivre et réinventer le cadre d'une République adaptée au monde qui vient, respectueuse autant des humains que de leur milieu, démocratique et sociale, inscrite dans l'histoire et les valeurs humanistes, solidaristes et progressistes. L'association citoyenne Convention pour une République écologique a pour objectif d'alimenter le débat politique et citoyen par des prises de position et des propositions permettant de définir un projet global : la République écologique qui embrasse l'ensemble des thèmes de façon systémique et transversale : environnement, social, démocratie, culture, solidarité…

Notre démarche est celle d'une démocratie citoyenne éclairée où, pour progresser, chaque sujet est travaillé à l'occasion de débats et de séminaires dynamiques pendant lesquels se confrontent les connaissances d'expert·es, l'expertise d'usage citoyenne et les convictions militantes.

La Convention pour une République écologique est un lieu de rencontre, d'émulation politique et intellectuelle et d'éducation populaire. L'association accueille des citoyen·es issu·es des divers courants de la gauche et de l'écologie.

Nos outils éditoriaux sont ceux de la société contemporaine, à la fois humain et numérique : virtuel pour aller de l'avant et concret pour ne pas exclure. Numérique d'abord, grâce à une chaîne YouTube qui garde la mémoire vidéo, des comptes sur les réseaux sociaux pour réagir à l'actualité, un site internet qui présente les déclarations et permet à chacun·e de déposer des contributions. Papier ensuite, grâce à la publication régulière de *Propos pour une République écologique*. Humain enfin, grâce à la participation de ses membres à différents événements politiques ou citoyens, et les rencontres avec des personnalités éminentes.

Nos idées et propositions sont faites pour être partagées, discutées, elles sont publiques et accessibles afin d'alimenter le débat politique et de collaborer à la réinvention démocratique en participant aux initiatives populaires et citoyennes. À ce titre, l'association est membre notamment de la Primaire populaire et de l'Archipel de l'écologie et des solidarités.

Pour aider à **construire l'alternative politique** et changer réellement notre société, la porte de la Convention de la République écologique est ouverte à toutes et tous pour des contributions et débats politiques bienveillants où chacun·e peut apporter son expertise ou son expérience.

Pour adhérer : https://www.helloasso.com/associations/convention-pour-une-republique-ecologique/adhesions/convention-pour-une-republique-ecologique-2021

Achevé d'imprimer en août 2021 par Laballery (France)
Numéro d'impression : 107521
Dépôt légal : août 2021